

Schéma de développement économique
Communauté de Communes
Beaujolais Pierres Dorées



I. Préambule

II. Méthodologie

III. Diagnostic socio-économique

IV. Orientations

A. Orientations stratégiques

- 1. Faciliter l'implantation des entreprises**
- 2. Aider à la création et à la pérennité des entreprises**
- 3. Contribuer à l'animation économique du territoire**
- 4. Soutenir les secteurs à potentiel**
- 5. Promouvoir le territoire**
- 6. Dessertes et infrastructures**
- 7. Développer les modes doux**

B. Orientations volontaristes

- 1. Soutenir le développement numérique du territoire**
- 2. Favoriser le développement d'une agriculture d'excellence**
- 3. Développer et valoriser les activités de proximité**
- 4. Coordonner et promouvoir un tourisme qualitatif à haute valeur ajoutée**
- 5. L'activité économique de demain**

C. Fondamentaux

- 1. Accueil des entreprises**
- 2. Accompagner les filières industrielles et d'excellence**
- 3. Conforter les formations existantes et en développer de nouvelles**
- 4. Accompagner l'économie sociale et solidaire**

D. Fiches actions

- 1. Action 1 : Soutenir le développement numérique du territoire**
- 2. Action 2 : Mise en œuvre du dispositif Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)**
- 3. Action 3 : Tourisme patrimonial et culturel**
- 4. Action 4 : Développer le tourisme nature, loisirs et découverte du territoire**
- 5. Action 5 : Développer et qualifier l'offre foncière et immobilière à vocation économique**
- 6. Action 6 : Créer une offre immobilière complémentaire à l'offre foncière**
- 7. Action 7 : Renforcer la coordination de l'action économique sur le territoire**
- 8. Action 8 : Agriculture**
- 9. Action 9 : Aménagement du Bordelan**
- 10. Domaine de Beaulieu**

ANNEXE :

Délibération du 14 décembre 2017 Schéma de développement économique

I. Préambule

La Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, créée au 1^{er} janvier 2014 et constituée de 32 communes, a souhaité engager une réflexion sur le développement économique de son territoire afin d'affiner sa connaissance des problématiques rencontrées par les entreprises et répondre au mieux à leurs besoins en terme notamment des sites d'accueil et de mise en réseaux.

La Communauté de Communes a donc sollicité la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Beaujolais et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône, pour avoir un éclairage précis de l'état de son tissu économique préalablement à l'élaboration d'un schéma de développement économique à l'échelle de son nouveau périmètre.

Le schéma de développement économique a plusieurs objectifs :

- ✓ La définition des enjeux prioritaires pour le développement économique du territoire,
- ✓ L'amélioration de l'efficacité et de la lisibilité de la politique économique communautaire,
- ✓ L'articulation du développement économique avec les autres politiques sectorielles,
- ✓ La fédération des acteurs sur le territoire,
- ✓ Sectoriser les secteurs voués à accueillir les entreprises.

L'élaboration du schéma de développement économique comprend plusieurs phases :

- ✓ La production du diagnostic économique et territorial, présentée au Conseil Communautaire de septembre 2015,
- ✓ La définition des enjeux de développement économique pour la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées,
- ✓ Le choix des orientations de développement économique en relation avec les caractéristiques du territoire,
- ✓ L'élaboration d'un plan d'actions pour guider les interventions des services économiques, en fonction des axes de développement choisis par les élus et des arbitrages budgétaires réalisés.

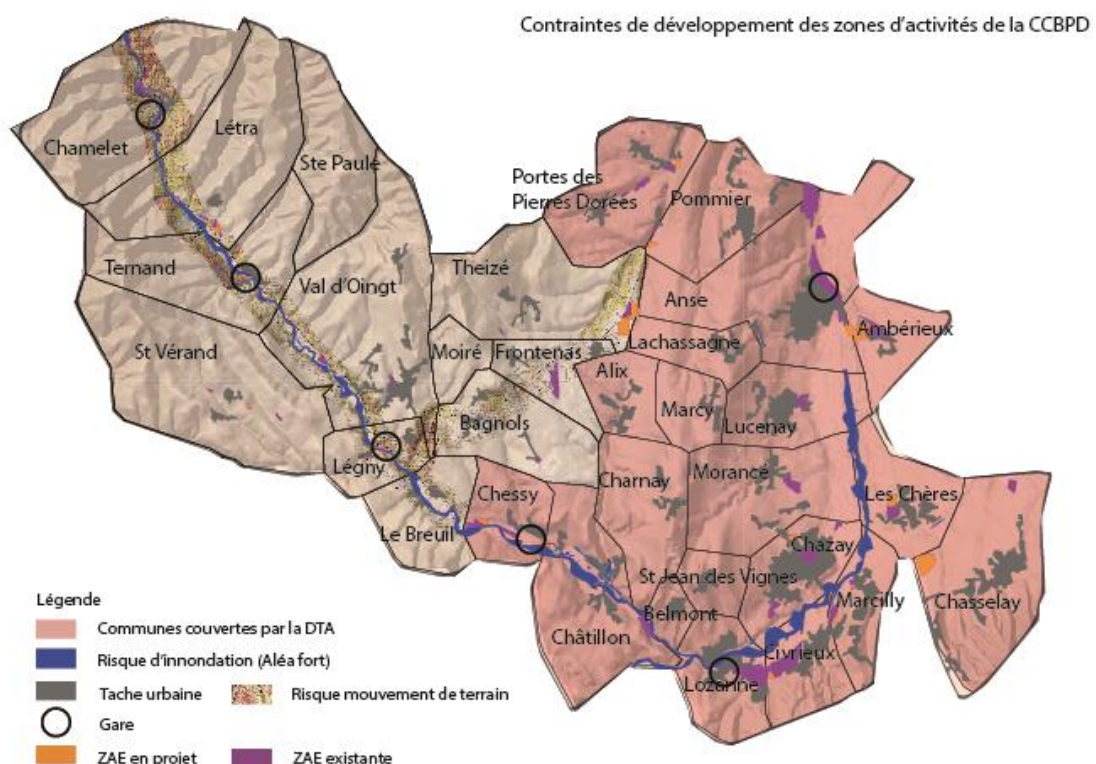
II. Méthodologie

La réalisation d'un diagnostic économique et territorial a été produit à partir de sources diverses :

- Données de l'INSEE, fichiers consulaires, SITADEL2,
- Données du Scot, DTA, PIG, PLU...
- Données de l'Observatoire partenarial des zones d'activité économiques du Rhône
- Divers entretiens réalisés auprès d'acteurs économiques du territoire, véritables partenaires du développement économique
- Enquête réalisée auprès de 2 446 entreprises du territoire
- Table ronde sur le développement économique du territoire avec 9 secteurs représentatifs du territoire.

Concernant **les problématiques agricoles, une commission est dédiée à ce thème** au sein de la gouvernance de la communauté de communes.

L'activité touristique est un secteur d'activité fort qui fait l'objet d'une commission de travail qui contribue également à l'élaboration de ce schéma de développement économique.



Source Syndicat mixte Beaujolais

III. Diagnostic socio-économique

Un territoire fortement résidentiel, attractif mais dépendant économiquement de ses voisins :

Un positionnement géographique stratégique

- A proximité des agglomérations de Lyon et de Villefranche.
- Une position stratégique sur l'axe nord/sud A6 et l'A89.

Une dynamique démographique

- **48 101 habitants** en 2015 soit 12% du nouveau Rhône 3ème EPCI du nouveau Rhône.
- Une croissance démographique très soutenue profitant du desserrement des agglomérations de Villefranche et de Lyon : + 8,6% entre 2006 et 2011 (contre +5,8% pour le nouveau Rhône), principalement due au solde migratoire.
- Une population jeune un habitant sur deux à moins de 40 ans.
- Une population relativement aisée les cadres représentent plus de 20% de la population active.

Une forte dépendance des territoires voisins

De fortes migrations pendulaires liées à un déficit d'emplois sur le territoire

- Un déficit de navetteurs domicile – travail de 7500 personnes (sur 11 300 à l'échelle du pays Beaujolais).
- Un ratio emplois / actifs fortement déséquilibré : 61/100.

Une forte évasion commerciale

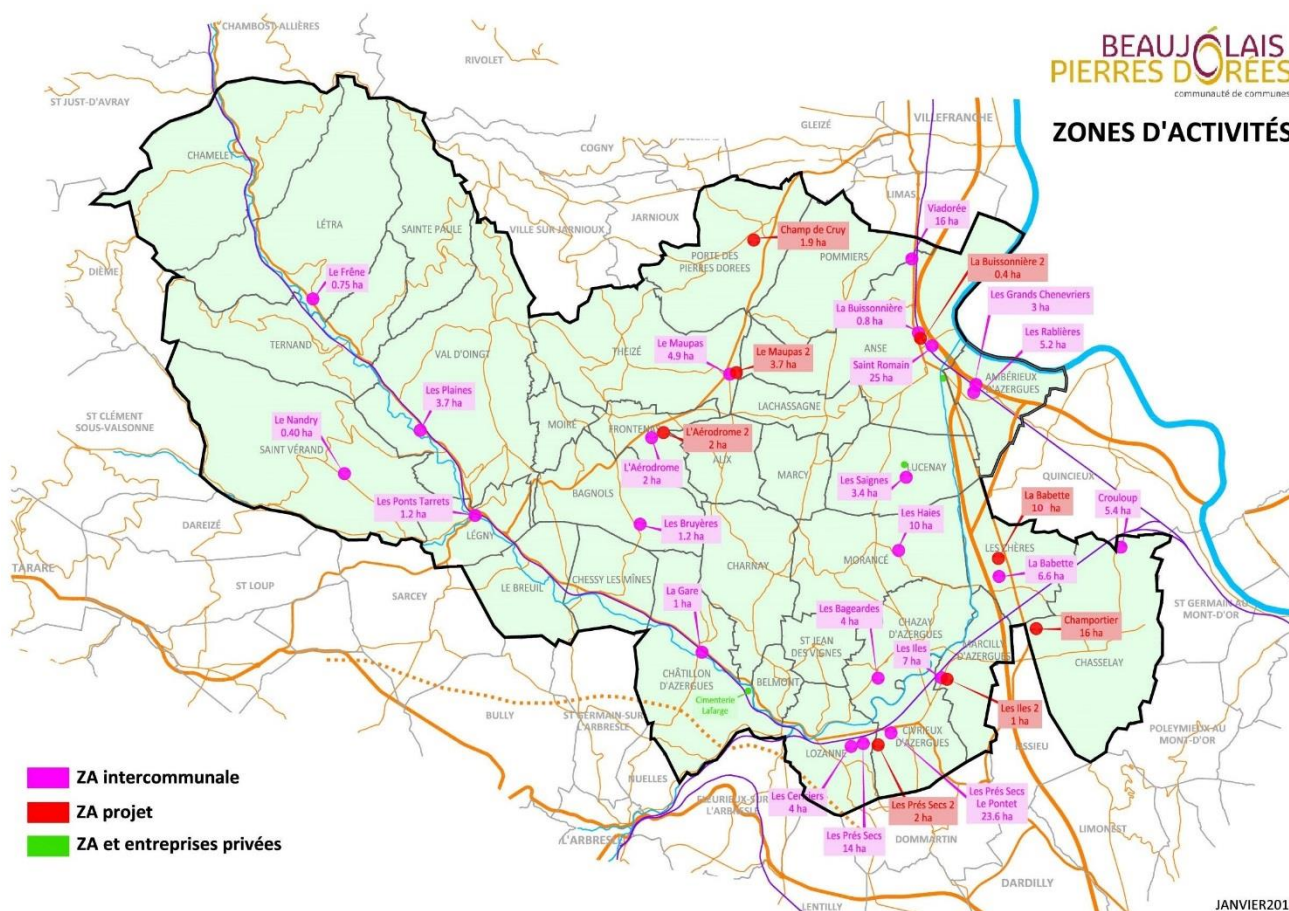
- Un taux d'évasion commerciale en 2011 de près de 60% toutes familles de produits confondues malgré 3 pôles commerciaux internes - Anse, Val d'Oingt (Le Bois d'Oingt) et Civrieux-Lozanne.
- Une forte attractivité des pôles commerciaux de Villefranche, Dardilly et Ecully.

Un risque d'évasion des entreprises en dehors du territoire

Une offre d'accueil des entreprises inadaptée à la demande :

- Peu de foncier disponible (exclusivement sur Viadorée).
- Absence de structure d'hébergement des créateurs / porteurs de projets.
- Très peu de locaux à vendre de petites surfaces.

De nombreux projets de zones d'activités prévus aux P.L.U. : près de 80 hectares mais aucune programmation dans le temps des aménagements et aucune certitude quant à la faisabilité des aménagements Une concurrence des territoires voisins disposant de foncier économique : Lybertec (170 ha), SMADEOR (50 ha), Fareins (Ain) (50 ha dont 20 ha occupé), Ile Porte (40 ha)...



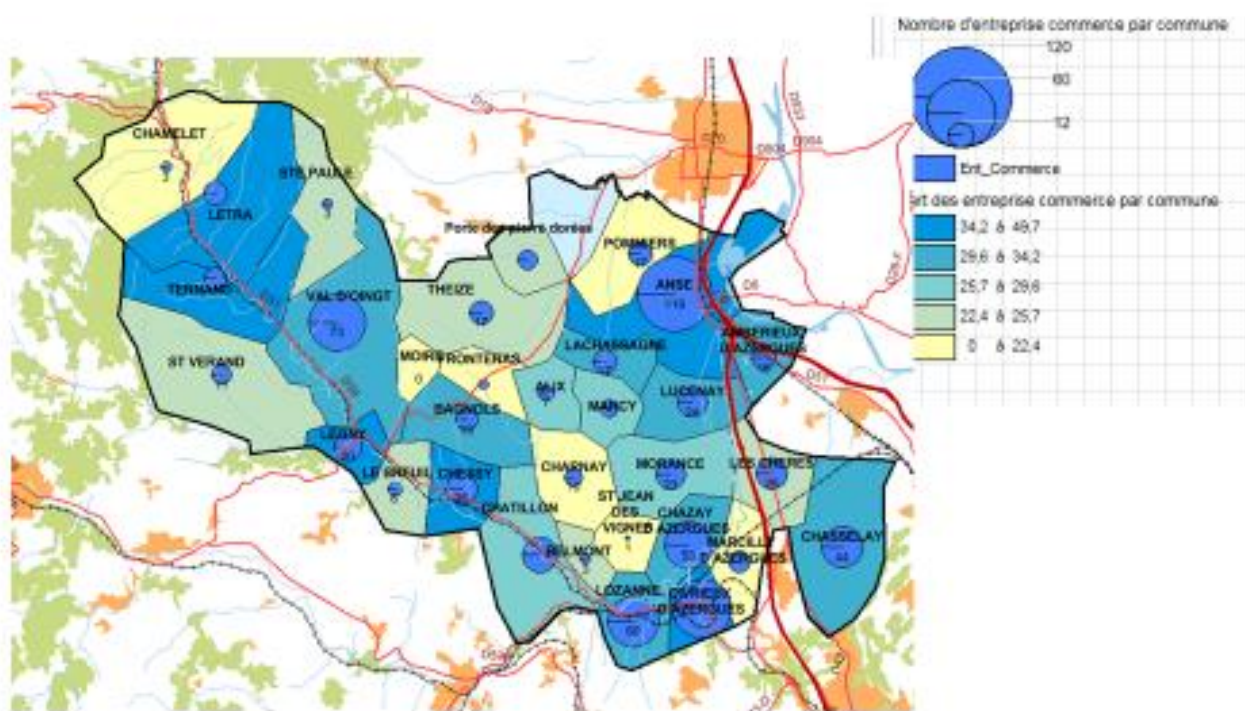
Un territoire contraint

- Un territoire contraint par le relief et la plaine / vallée inondable, générant des disparités Est - Ouest : concentration démographique et économique à l'Est
- Des documents d'urbanisme contraignants (DTA, PIG, PPRNI) qui gèlent du foncier dans des secteurs stratégiques et attractifs situés le long des grands axes de communication
- Une forte pression foncière résidentielle (desserrement des agglomérations voisines)
- Un conflit d'usage du foncier entre les différentes fonctions du territoire : logement, économie, agriculture, tourisme
- Des contraintes réglementaires : ce qui entraîne des difficultés pour aménager des parcs d'activités : délais, impacts environnementaux nécessitant l'adaptation de projets, la réduction des surfaces, fouilles archéologiques...)

Un tissu économique mixte et équilibré

- 3 170 établissements au total (INSEE 2011)
- 12 740 emplois (INSEE 2011) Soit 10 % des établissements du Nouveau Rhône 6% des emplois
- 2446 établissements issus des secteurs commerce / industrie / services / artisanat (au 1/01/2015)
- Une augmentation du nombre d'établissements de 17% entre 2009 et 2014

Secteur du commerce | par commune sur la CCBPD en 2015

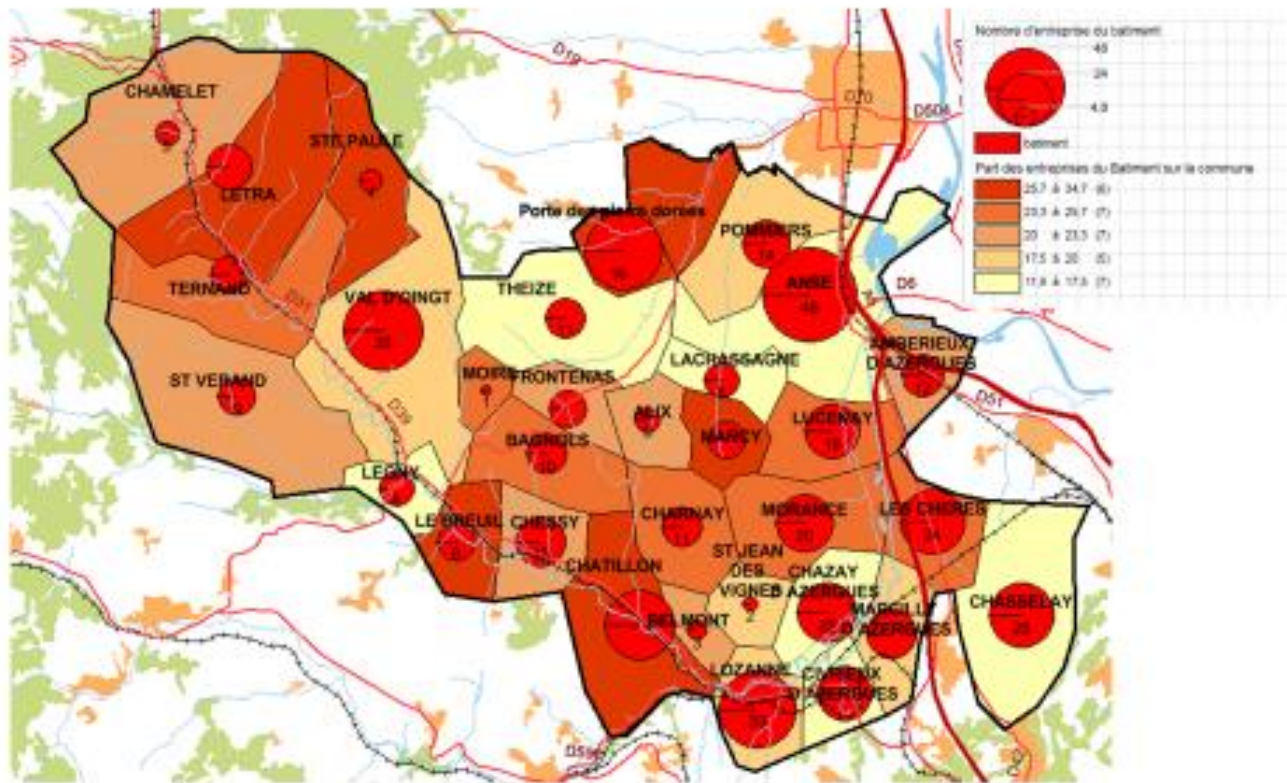


Source : Observatoire économique CMA du Rhône, CCI beaujolais, CCI Lyon Métropole
Réalisation : CMA69 - 2017

Répartition des entreprises du secteur commerce sur le territoire

- Importance de la filière de la construction / BTP : 657 établissements, plus de 2 600 emplois.
- Filière du bois très marquée : 100 établissements, plus de 400 emplois.

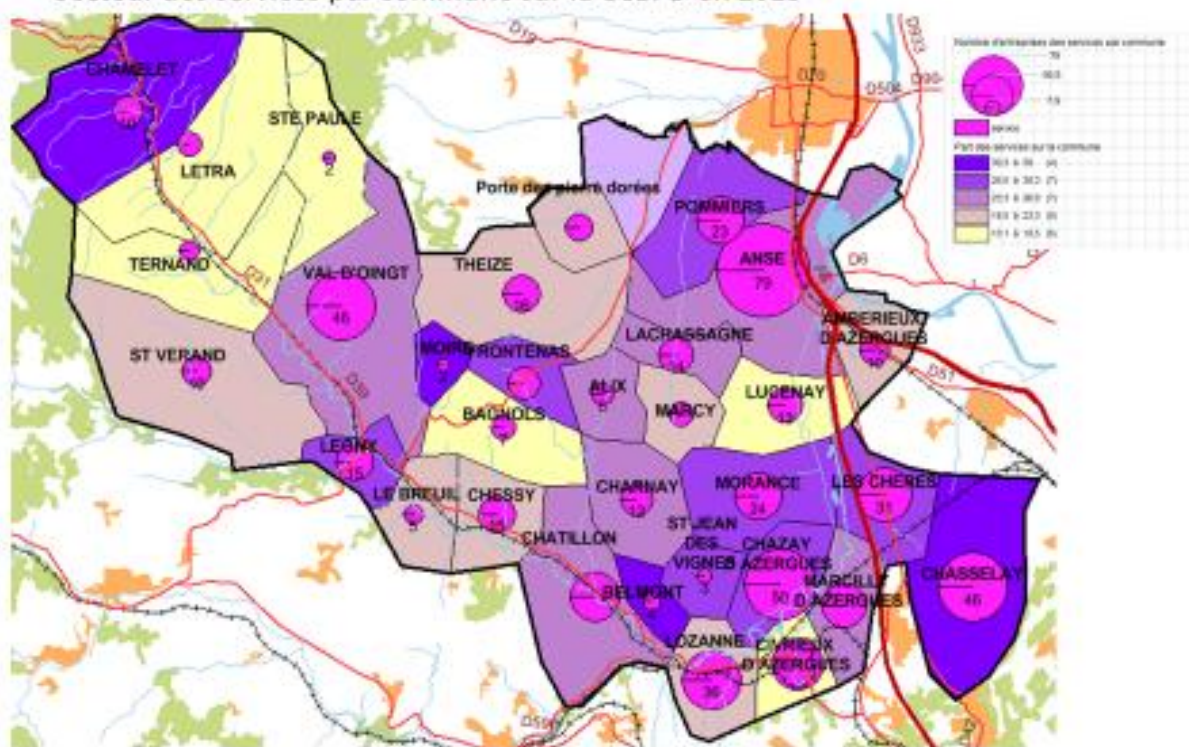
Secteur du Bâtiment I par commune sur la CCBPD en 2015



Répartition des entreprises du secteur BTP sur le territoire

- Sous-traitance industrielle domaines de la mécanique, métallurgie, tôlerie, machines-outils... : filière d'env. 100 établissements, près de 700 emplois.
- Pôle émergent en aéronautique autour de l'aérodrome de Villefranche – Tarare à Frontenas.
- Services à la personne : 171 établissements, 370 emplois.

Secteur des services par commune sur la CCBPD en 2015



Source : Observatoire économique OMA du Rhône, CCI beaujolais, CCI Lyon Métropole
Réalisation : OMA69 - 2017

Répartition des entreprises du secteur services sur le territoire

- De nombreuses entreprises engagées dans des démarches environnementales (certifications, économie circulaire, recyclage...)

Le tourisme, secteur à fort potentiel

Estimation de la consommation touristique : **6 839 000 €** - dans le Rhône : 413 millions €
(Source CDT-OT Beaujolais des Pierres Dorées) :

- Capacité d'accueil hébergements marchands 1771 lits, soit :
8,9 % du Nouveau Rhône - 17 % du Pays Beaujolais (10419 lits)
- Hébergement restauration : 117 établissements, 356 salariés
- Un fort potentiel touristique : œnotourisme, métiers d'arts, agritourisme, gastronomie, des sites géologiques, tourisme fluvial (projet du Bordelan)
- Une progression de la fréquentation de l'OT Beaujolais Pierres Dorées de + 28 % entre 2013 et 2014 13 698 visiteurs en 2014 mais seulement 9260 en 2015.

- Essentiellement un tourisme de passage, des séjours de courte durée, des excursions
Un territoire d'accueil d'évènements (professionnels / familiaux)
- Une offre Beaujolaise qui reste à promouvoir en concertation et en complémentarité avec Lyon et l'offre des territoires environnants.
- La démarche **GeoPark**, la marque **trèsBeaujolais** et **Vignobles et découvertes** : des atouts dont il faut s'emparer pour la promotion du territoire et le développement du tourisme.

IV. Orientations

Des fondamentaux transversaux

Initiée en début d'une nouvelle organisation territoriale, la démarche est menée dans un cadre transversal et partenarial afin de s'approprier la stratégie partagée de développement économique de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées pour les 10 prochaines années. Elle doit répondre à quatre grands défis :

- **Aménager et développer suivant les principes de développement durable**

Sources de croissance et d'emplois, les axes de développement économique retenus prennent en compte les impératifs d'un développement durable du territoire.

- **Préserver la cohésion territoriale et sociale**

Les orientations veillent à un objectif d'équité et d'équilibre entre territoires et entre habitants.

- **Accroître l'activité du territoire**

Ce schéma a pour objectif de favoriser l'efficacité et la lisibilité des politiques économiques communautaires. Un volet communication est mis en place pour permettre d'œuvrer en faveur de l'émergence d'une image économique du territoire.

- **Optimiser les modes de gouvernance**

Les acteurs dans le champ de l'action économique sont nombreux.

Le schéma de développement économique se fixe comme objectif de définir le rôle et les actions de chacun des acteurs sur le territoire.

- **Le diagnostic économique** réalisé par la CCI de Lyon, la chambre des métiers et de l'artisanat et la CCI de Villefranche sur Saône a permis de mettre en évidence 7 enjeux clés pour le développement économique de notre territoire :

- a) Faciliter l'implantation des entreprises
- b) Aider à la création et à la pérennité des entreprises
- c) Contribuer à l'animation économique du territoire
- d) Soutenir les secteurs à potentiel
- e) Promouvoir le territoire
- f) Dessertes et infrastructures
- g) Développer les modes doux

A - Orientations stratégiques

1 - Faciliter l'implantation des entreprises

(Foncier économique et immobilier d'entreprises)

L'objectif est de renforcer l'attractivité, la compétitivité et la lisibilité des zones, notamment en les spécialisant afin d'adapter l'image et le fonctionnement général : desserte, accès, signalétique, sécurité, services...

Malgré ses **22** zones d'activités et 4 zones en projet, notre territoire doit faire face à une pénurie de terrains suffisamment grands et attractifs pour répondre aux besoins des entreprises.

Or, la Communauté de Communes ne possède pas de connaissance précise de l'occupation de ses zones d'activité et du foncier disponible. De même les vocations et les orientations économiques ne sont pas toujours clairement établies, ce qui ne permet pas de mener une gestion globale, cohérente et mutualisée des différents sites et surtout ne permet pas de répondre au mieux aux demandes d'implantation des entreprises.

Enjeux

- Répondre aux besoins des entreprises en foncier et en immobilier
- Améliorer la lisibilité et l'attractivité des espaces économiques (signalétique, aménagement, qualité environnementale, architecturale, spécialisation...)
- Préserver les paysages en privilégiant un aménagement en profondeur des espaces économiques par rapport aux axes routiers.
- Accompagner les communes : revente de terrains, signalétique, requalification des ZAE...
- Aides aux bâtiments industriels

Pistes d'actions

- La première action à mener sera donc la réalisation d'un Schéma intercommunal des infrastructures économiques (**Actions 5 et 6**) qui nécessitera, dans un premier temps, de réaliser un état des lieux de l'offre foncière. Dans un second temps, ce schéma visera à définir les vocations et les spécialisations des actuelles zones d'activité et identifiera les potentiels besoins de foncier nécessaires au développement des filières économiques identifiées dans les orientations stratégiques.
- Mise en place des outils d'observation, en lien avec le SIG : offre, consommation foncière, analyse de la demande des entreprises...
- Définir une stratégie de mise à disposition du foncier économique.
- Rationaliser la consommation d'espace et privilégier des aménagements de qualité : Programmation concertée, thématique des zones, cahier des charges relatif à l'aménagement et à l'équipement des zones...

L'offre foncière ne constitue pas cependant le seul levier d'intervention. Il convient de travailler sur un panel d'offres complet, correspondant au mieux à des cibles bien définies et répondant aux problématiques économiques du territoire. L'offre d'accueil foncière peut ainsi se compléter d'une offre immobilière adaptée. Cependant la Communauté de Communes ne gère aujourd'hui qu'un seul immobilier d'entreprise (la Buissonnière) et dispose de peu de connaissance de l'immobilier privé présent sur son territoire.

La création d'une offre immobilière complémentaire à l'offre foncière et en lien avec les filières de développement visées (**Actions 5 et 6**) constitue l'étape suivante. Une offre variée correspondant aux différents types du parcours de développement de l'entreprise devra être déployée. Investir pour accueillir les entreprises : pépinières d'entreprises accompagnant les activités dans leurs phases de création, hôtels d'entreprises et de bureau à la location pour les activités déjà développées et en besoin de foncier, ateliers relais constituant des structures de transition et d'ancrage des entreprises sur le territoire. Les espaces de télétravail et de co-working constituent également une offre idéale pour le développement sur le territoire des activités numériques et des modes de travail collectif.

2 - Aider à la création et à la pérennité des entreprises

La compétitivité des entreprises, et donc leur pérennité, dépend d'une recherche permanente d'un accroissement de la valeur ajoutée dans les produits et les processus. Elles sont dans l'obligation d'innover.

Enjeux

- Maintenir et diversifier le tissu économique, favoriser le développement d'activités à forte valeur ajoutée,
- Favoriser la compétitivité des entreprises,
- Donner de la visibilité aux compétences locales tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire.

Pistes d'actions

- Se doter d'outils d'observation pour connaître et anticiper l'émergence de filières, se donner les moyens d'accueillir les porteurs de projets et favoriser leur mise en réseau avec les acteurs économique locaux.
- Renforcer les dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises
- Participer à la mise en œuvre de soutien financier avec nos partenaires économiques privilégiés : banques, Initiatives beaujolais, Aderly, Réseau Entreprendre...
- Favoriser le conseil aux entreprises, soutenir les réseaux (clubs, associations...)
- Créer un comité (élus, chefs d'entreprises) et une cellule de veille et de coordination (techniciens, collectivités territoriales, chambres consulaires...).

3 - Contribuer à l'animation économique du territoire

De nombreux partenaires et acteurs du territoire proposent d'ores et déjà un accompagnement pour les entreprises en particulier les chambres consulaires. L'action économique de la

Communauté de Communes n'a donc pas vocation à créer une nouvelle offre d'accompagnement qui doublerait les compétences existantes et brouillerait le message à transmettre auprès des entreprises. En effet, parmi le nombre important d'acteurs économiques, les entreprises ont souvent du mal à comprendre qui fait quoi. Il est nécessaire de maintenir une cohérence et une complémentarité entre les actions de chacun. La Communauté de Communes peut cependant avoir un rôle de relais de l'information, une action de proximité et de mise en relation des acteurs concernés.

Le renforcement de la coordination de l'action économique sur le territoire (**Action 7**) aura ainsi pour objectif de faciliter les échanges et les synergies entre l'ensemble des acteurs publics et privés, de les associer et de les intégrer dans des démarches collectives et de coopération. Il s'agit de proposer les solutions les plus performantes afin de répondre aux besoins des entreprises, de développer les liens avec les entreprises et de renforcer les coopérations entre les acteurs économiques.

Enjeux

- Conforter l'activité commerciale, génératrice d'animations et de services à la population
- Accroître l'attractivité commerciale des centre-bourgs
- Préserver le maillage commercial du territoire

Pistes d'actions

- Créer des clubs d'entreprises sur les territoires non couverts
- Créer du lien entre entreprises.
- Renforcer les échanges entreprises / collectivités,
- Faire remonter les besoins des entreprises, les problématiques qu'elles rencontrent dans leur développement.
- Développer le réseau pour la compétitivité du territoire, pour le développement des entreprises, l'attractivité des zones d'activités, les services à la population.
- Renforcer les liens d'animation économique avec l'agglomération de Villefranche, la Métropole lyonnaise et les territoires voisins.

4 – Soutenir les secteurs à potentiel

Bâtiment et construction durable

- Préparer les entreprises du territoire aux nouveaux marchés : vers l'éco-rénovation du bâti existant et éco-construction
- Assurer le renouvellement des compétences : formations métiers, apprentissage...
- Rapprocher l'offre et la demande locale

Fabrication et entreprises de la sous-traitance

- Sensibiliser les entreprises du territoire sur l'évolution des métiers et des compétences afin de favoriser l'innovation et préparer ainsi les métiers de demain (mutation vers une économie circulaire plus durable...)
- Accompagner les entreprises pour favoriser l'émergence de nouveaux projets d'innovation source de développement et de création de richesses (détection des projets, concours innovation, club innovation international...).

Aéronautique

- Renforcer la filière aéronautique sur l'aérodrome de Villefranche - Tarare :
 - En implantant de nouvelles entreprises sur du foncier dédié,
 - En accompagnant les entreprises existantes.

Services de proximité

- Favoriser le développement et l'adaptation des services et des activités de proximité au plus près des besoins des usagers du territoire.
- Il faut conforter l'activité commerciale, génératrice d'animations et de services à la population.
- Dans le même esprit, il faut préserver le maillage commercial de proximité du territoire :
 - Favoriser le maintien des commerces et services en milieu rural.
 - Dynamiser et renforcer le maillage commercial du territoire doivent être une préoccupation prioritaire de nos réflexions et être une composante de toutes nos actions.

Tourisme

- Créer une locomotive touristique, un événement de grande ampleur pour allonger la durée du séjour
- Développer le tourisme fluvial
- Capitaliser sur la démarche GeoPark pour développer une nouvelle forme de tourisme et en lien avec les autres labels.
- Créer des synergies avec l'Office de Tourisme, Only Lyon.

5 – Promouvoir le territoire

- Se différencier des territoires voisins en tirant parti des atouts du territoire pour développer les secteurs à forts potentiels (construction durable, l'économie verte et le tourisme...)

- Faire la promotion du territoire par tous les vecteurs de communication possibles.
- **Utiliser le potentiel de "très Beaujolais", la récente marque territoriale partagée.**

Le territoire bénéficie d'un tissu dense d'associations culturelles et artistiques qui organisent de nombreuses et diverses manifestations. Il dispose d'équipements culturels structurants : salles de spectacles, théâtres, salles culturelles, écoles de musique, musées...

Il faut soutenir ce dynamisme culturel.

6 – Dessertes et infrastructures

- La connexion du territoire aux axes autoroutiers : l'accès à l'A466, et à l'A6 direction Lyon, en s'impliquant dans les études d'ingénierie des doubles échangeurs de Les Chères et Quincieux.
- La déviation de Pont Dorieux sur la départementale 385
- Les aménagements de la départementale 338 (Ponts Tarrets, aérodrome de Frontenas, ...)

7 – Développer les modes doux

Développer les modes doux est une action stratégique qui doit être conduite, et, les transports en commun un sujet phare pour que les jeunes et les personnes âgées de nos territoires puissent continuer à se déplacer en autonomie.

- La fréquence des TER dans la vallée de l'Azergues
- La mobilité des salariés (encourager le co-voiturage)
- La desserte en transports en commun
- Voies cyclables pour accéder aux gares
- Voie verte avec l'Azergues pour les loisirs

B - Orientations volontaristes

1. Soutenir le développement numérique du territoire

Développer le réseau pour la compétitivité du territoire, pour le développement des entreprises, l'attractivité des zones d'activités, les services à la population...

Ce service est une nécessité pour inscrire le territoire dans l'ère de l'économie de la connaissance.

Pistes d'actions

- a. Elaborer un schéma numérique (**Action 1**)
- b. Créer un réseau très haut débit (fibre optique)
- c. Favoriser le développement de services et usages des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Partenaires

Région, Département, Opérateurs

2. Favoriser le développement d'une agriculture d'excellence

L'agriculture est une composante essentielle du développement économique du territoire de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.

26.5% des établissements et 30% des emplois.

Il s'agit d'une activité structurant l'espace qui fait partie intégrante de l'identité et du paysage des Pierres Dorées. Elle s'est notamment développée en s'appuyant sur des productions emblématiques participant à la notoriété du territoire, sur des produits reconnus : les vins rouges en AOP Beaujolais. La viticulture domine avec 6000 ha sur les 13700 ha de terres agricoles.

Les autres filières agricoles traditionnelles sont présentes :

- Plus de 1 000 ha de grandes cultures céréalières (plaine des Chères)
- Plus de 1 500 ha consacrés à l'élevage

L'arboriculture (cerises, pommes, poires...), l'horticulture et le maraîchage (légumes, melons, racines et tubercules...) – environ 1 000 ha dans la plaine des Chères et la vallée de l'Azergues,

D'autres cultures, plus atypiques, telles que les plantes aromatiques et médicinales : safran, tabac, baies de goji, thym, ...

Hormis la viticulture, tournée depuis longtemps vers la vente directe, notre agriculture s'oriente de plus en plus vers les circuits courts, les marchés, les ventes à la ferme et les points de vente collectifs

3. Développer et valoriser les activités de proximité

Le territoire de la Communauté de Communes présentant des caractéristiques rurales, le soutien aux activités de proximité (artisanat, commerces, services) est absolument crucial.

Ces activités sont indispensables au maintien des liens sociaux et à la vitalité des cœurs de villages. Il s'agit également d'un enjeu d'économie résidentiel capital.

Une activité de proximité dynamique va permettre d'éviter que les habitants ne consomment trop à l'extérieur du territoire et va permettre d'attirer de nouveaux consommateurs.

Un artisanat et un commerce dynamique vont également avoir des effets d'entraînement sur l'attractivité du territoire, sur l'activité économique et sur l'emploi.

Or, certaines de nos 32 communes souffrent de problématiques de reprise et de présence de locaux vacants. Certaines d'entre elles sont également marquées par l'absence d'associations de commerçants, rendant difficile la réalisation d'actions collectives et l'information sur les aides et accompagnements existants.

L'enjeu du maintien et du développement du commerce fait ainsi partie des objectifs prioritaires du Schéma de Développement Economique. La Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées souhaite utiliser l'outil Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) (**Action 2**). Le gouvernement a réformé ce dispositif qui devrait passer d'une logique de guichet à un système d'appel à projets national. Les modalités d'application ne sont pas encore fixées, il convient donc d'attendre qu'elles le soient pour définir le projet de développement du commerce des différentes Communes.

Ces actions pourraient viser à accorder des aides directes aux commerçants (sous forme d'outils mutualisés, notamment dans le domaine de la communication...), renforcer l'animation commerciale, assurer une veille commerciale et réaliser des projets de développement et de promotion du commerce de proximité.

La Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées souhaite également créer un projet de développement et de valorisation de l'artisanat d'art (**Action 3**) afin de soutenir une activité identitaire, porteuse de valeur ajoutée et participant à la notoriété du territoire.

Les métiers d'art, fortement présents sur les Pierres Dorées (ferronnerie, menuiserie, taille de pierre, poterie, ébénisterie, tapisserie, photographie, peintures...) manquent de visibilité, de reconnaissance et de structuration. Il s'agit entre autres de soutenir et de valoriser ces activités possédant un potentiel de développement sur les Pierres Dorées et s'intégrant dans un développement qualitatif du territoire.

4. Coordonner et promouvoir un tourisme qualitatif à haute valeur ajoutée

Au vu des atouts et de l'attractivité du territoire Beaujolais Pierres Dorées, le tourisme représente un secteur d'activité essentiel et incontournable.

Le territoire dispose d'un riche patrimoine, naturel et architectural, qui doit être davantage valorisé. Il faut le doter d'une image de marque.

Cette économie génère de nombreuses richesses et emplois liés à l'hôtellerie, la restauration, aux loisirs de plein air (cyclisme, randonnée, équitation...) et impacte de manière forte les activités de proximité telles que le commerce et l'artisanat.

- Améliorer l'accueil et favoriser la découverte du territoire (Action4)
- Accompagner l'adaptation de l'hébergement touristique aux enjeux de qualité, d'accessibilité et de développement durable (labellisation des hébergeurs).

Le souhait de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées est d'optimiser les retombées économiques générées par le tourisme tout en maîtrisant les effets négatifs pour le cadre de vie, la préservation du patrimoine ou la protection des paysages.

L'activité touristique, déjà bien développée peut s'appuyer sur une offre d'hébergement conséquente et de qualité.

Il existe cependant un potentiel de diversification qui serait générateur de revenus sur l'ensemble de l'année : Le tourisme vert constitue une opportunité à développer et à valoriser.

De même le tourisme de découverte économique visant à faire découvrir les savoir-faire économiques, pourraient à la fois profiter aux entreprises qui gagneraient à se faire connaître et à vendre en direct, et à la notoriété du territoire : tourisme industriel, œnotourisme, métiers d'arts, agritourisme, gastronomie, découverte et dégustation des productions locales notamment dans les domaines viticoles, des arbres fruitiers et du maraîchage

Le développement de l'artisanat d'art (Action 3) s'inscrit dans cette démarche, tout comme l'agritourisme qui possède un potentiel fort de développement en lien avec les nombreuses activités agricoles.

Il faut encourager l'implication de la population locale : prescription du territoire, accueil des touristes, une des clés de la rentabilité des productions en circuits courts

Enfin le tourisme d'affaires, visant des publics professionnels au travers de l'organisation de séminaires et de congrès, constitue également une piste de diversification aujourd'hui peu exploitée.

L'accueil et la promotion du tourisme sont aujourd'hui principalement effectués par un office du tourisme et une maison du tourisme. Cette organisation devrait permettre de fournir une information harmonisée des différentes offres touristiques et une coordination optimale de l'action touristique sur le territoire Beaujolais Pierres Dorées.

La Communauté de Communes a décidé d'avoir un office du tourisme intercommunautaire et de développer des actions de promotion (Action 4).

Il s'agira d'élaborer un plan d'actions d'accueil et de promotion du tourisme adapté à des besoins et des cibles bien identifiées et intégrant les actions, les démarches et les supports déjà mis en place par les partenaires (associations touristiques locales).

5. L'activité économique de demain

Le territoire de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées affiche une démographie dynamique, une population jeune et déterminée, ainsi qu'un tissu économique mixte et équilibré avec un ancrage territorial affirmé.

Toutefois, ce beau dynamisme est à pondérer, compte tenu de la **dépendance économique du territoire vis-à-vis de ses grands voisins** (Métropole de Lyon et Agglomération de Villefranche), dépendance qui induit :

- De fortes migrations pendulaires, liées à un déficit d'emplois locaux
- Une évasion commerciale concomitante.

Enjeux

L'un des enjeux majeurs de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées est de **créer des emplois sur son territoire** et de contribuer à leur maillage avec le reste des activités via une **animation économique ambitieuse**, ceci afin d'éviter la création de villes ou de villages dortoirs d'une part, et de **faire émerger l'innovation** au service des métiers de demain.

Pistes d'actions

Parmi les pistes d'actions envisagées pour répondre à ces enjeux, celle de la création de tiers-lieux devra être privilégiée.

Les tiers-lieux sont des espaces de travail, dont la neutralité, la convivialité et le type de ressources mises à disposition (équipements, animation et conseil), permettent à leurs usagers de concevoir et/ou de fabriquer des biens ou des services, individuellement ou en équipes, tout en acquérant des connaissances et développant leur réseau de partenaires.

En effet, au sein de ceux-ci, il cohabite divers modèles, dont les espaces de co-working, qui permettent de favoriser l'entrepreneuriat et l'innovation, et les fameux « labs » qu'il s'agisse de **Fablabs** où makers et designers se retrouvent autour d'imprimantes 3D, de **Learninglabs** susceptibles d'accueillir les écoles de formation comme les entreprises en quête de lieux où faire émerger la créativité de leurs salariés, ou encore des **Livinglabs**...

Si tous ces lieux ont déjà émergé en milieu urbain, leur implantation en milieu rural ne fait que débuter.

Pour garantir le succès de ces lieux, plusieurs conditions sont à réunir :

- La présence d'un réseau numérique à très haut débit (Action 1),
- Une densité de population suffisante, d'où l'intérêt de raisonner à l'échelle du territoire de l'intercommunalité,
- L'accessibilité, quelque peu facilitée sur notre territoire par son positionnement à la confluence de grandes infrastructures autoroutières.

Avantages des tiers-lieux pour notre territoire

Dans la notion de tiers-lieux, il se retrouve la notion de lieu informel où le réseau et les échanges sont privilégiés. Ils peuvent ainsi accueillir non seulement des travailleurs, mais également le lieu où se croisent entreprises et collectivités ou encore un lieu d'accueil pour les clubs d'entreprises, permettant ainsi la création de liens d'animation économique sur un territoire pénalisé par l'attractivité économique de la Métropole lyonnaise.

L'espace co-working : au-delà des salles de travail, l'espace co-working peut accueillir les dispositifs d'aide à la création d'entreprise ou des permanences de type pôle-emploi. Il peut être également, compte-tenu de la diversité des profils hébergés, favoriser la création d'emploi (temps partagé entre les différents membres) et la mutualisation de services, ou encore devenir un incubateur.

Le FabLab : il peut être un lieu où artisans déjà implantés sur le territoire, artistes et créateurs d'entreprises se retrouvent. Autour du numérique et des machines-outils pilotées par ordinateur, des communautés se créent, tissant un lien souvent inexistant entre des populations qui se côtoient mais collaborent peu. Ce qui peut être une opportunité pour notre artisanat, notre commerce et nos toutes jeunes entreprises. Il peut aussi accueillir des « repair-café » mensuels où les habitants viennent au contact des artisans pour réparer ensemble leurs objets et/ou matériels.

Le LearningLab : c'est sans doute le lieu le plus délicat à mettre en place. Il est, en général, adossé à une communauté d'apprenants – élèves, apprentis- et au partage des connaissances entre grandes entreprises et écoles ou instituts de formation. La taille des entreprises du territoire et le manque d'instituts de formation pourrait être un frein. Sauf à faire venir sur notre territoire une extension d'école présente sur le territoire de la Métropole ou de l'agglomération de Villefranche (et souhaitant d'étendre), ou encore à créer un institut autour des spécificités de notre territoire Beaujolais (vigne, arboriculture,...).

Le LearningLab est aussi un lieu qui peut accueillir les entreprises qui veulent innover, lors de séances de créativité, puisqu'ils disposent de salles de réunions et d'une équipe support.

C - Fondamentaux

1. Accueil des entreprises

La Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées dispose d'un potentiel important de zones d'activités sur son territoire, mais leur lisibilité sur le territoire communautaire reste encore insuffisante ; l'absence de vocation ou de spécialisation, à l'exception des zones commerciales, est en effet encore très marquée.

L'objectif à moyen terme est donc de renforcer l'attractivité, la compétitivité et la lisibilité des zones, notamment en les spécialisant afin d'adapter l'image et le fonctionnement général : desserte, accès, signalétique, sécurité, services...

Malgré un nombre important de zones d'activités, la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées doit faire face à une pénurie de terrains suffisamment grands et attractifs pour répondre aux besoins des entreprises.

Enjeux

- Répondre aux besoins des entreprises en foncier et en immobilier
- Améliorer la lisibilité et l'attractivité des espaces économiques (signalétique, aménagement, qualité environnementale, qualité architecturale, spécialisation...)
- Préserver les paysages en privilégiant un aménagement en profondeur des espaces économiques par rapport aux axes routiers et non un développement linéaire en bordure des axes routiers.
- Accompagner les communes : revente de terrains, signalétique, requalification des ZAE...
- Aides aux bâtiments industriels

Pistes d'actions

- Définir une stratégie de mise à disposition du foncier économique.
- Rationaliser la consommation d'espace et privilégier des aménagements de qualité : programmation concertée, vocation des zones, cahier des charges relatif à l'aménagement et à l'équipement des zones, encadrer les évolutions liées au parcours résidentiel des entreprises.
- Investir pour accueillir les entreprises : pépinières, hôtels d'entreprises, immobilier d'entreprises....

2. Accompagner les filières industrielles et d'excellence

25,8% des effectifs salariés de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées travaillent dans l'industrie.

Enjeux

Soutenir des secteurs d'activités créateurs d'emplois et de valeur ajoutée.

Pistes d'actions

- Favoriser l'augmentation de la valeur ajoutée des productions, accompagner les innovations des entreprises et les mettre en valeur
- Favoriser les dynamiques de réseaux (public-privé)
- Inciter la rencontre entre offre et demande d'emplois
- Conforter les formations et favoriser leur développement. Par exemple, la formation aéronautique pourrait se développer à l'avenir avec le projet d'une offre plus étoffée (BTS construction aéronautique) voire plus longue (Master 1).

3. Conforter les formations existantes et en développer de nouvelles

Certains secteurs sont peu pourvus en formation malgré un nombre significatif d'emplois sur le territoire : c'est le cas pour l'hôtellerie/restauration, la construction et l'agriculture.

L'offre par apprentissage reste faible.

Certains secteurs d'activités connaissent des difficultés de recrutement : l'agroalimentaire, l'hôtellerie/restauration. Par ailleurs, l'emploi saisonnier, tout particulièrement dans les secteurs du tourisme et de l'agriculture, est important.

D'autres formations, envisagées dans une logique de « niches » en lien avec les activités du territoire et les besoins des entreprises, pourraient être identifiées.

Enjeux

Favoriser l'ancrage des entreprises et l'implantation de nouvelles activités, grâce à la présence d'une main d'œuvre qualifiée.

Soutenir la compétitivité des entreprises (formation tout au long de la vie, qualification et adaptation de la main d'œuvre aux évolutions techniques, réglementaires...)

Développer l'attractivité et la notoriété du territoire, notamment auprès de la jeunesse.

Pistes d'actions

Conforter et développer les formations existantes, initiales et continues, notamment dans le domaine médico-social, de l'agriculture, de la logistique, de l'aéronautique, de la construction/écoconstruction...

Développer l'offre de formations par apprentissage, le tutorat, les contrats de professionnalisation,

Faciliter l'information des PME

Etudier comment développer les fonctions d'enseignement supérieur sur des besoins validés de l'économie, en complémentarité avec les offres existantes sur le territoire et les territoires voisins.

4. Accompagner l'économie sociale et solidaire, la silver économie

L'économie sociale et solidaire contribue simultanément au développement économique, social et territorial de notre Communauté de Communes.

L'économie sociale est un atout majeur pour répondre aux défis du vieillissement démographique et de la croissance des besoins en matière de services à la personne.

Mais l'économie sociale est également affectée par ce contexte de vieillissement de la population active : la réalité des associations ne peut être appréhendée sans envisager le rôle fondamental des bénévoles dont le renouvellement des plus âgés peut poser problème, et la part des salariés âgés est plus importante que dans le reste de l'économie.

La Silver économie est l'économie au service des personnes âgées. L'enjeu est crucial : il s'agit de permettre et d'encourager les innovations qui vont accompagner les aînés dans leur avancée en âge et faire reculer la perte d'autonomie. ***Il s'agit de tous les produits et services qui devraient permettre d'améliorer l'espérance de vie sans incapacité ou d'aider au quotidien les personnes âgées dépendantes et leurs aidants naturels.***

Les secteurs concernés recouvrent, entre autres, les structures pour personnes âgées, les services à la personne, l'aide à domicile, l'habitat, la communication, le transport, la sécurité, les loisirs, l'hygiène, les voyages, les mutuelles, les instituts de prévoyance et les assureurs...

Enjeux

- Pérenniser et développer les organisations de l'économie sociale, sources d'emplois, créatrices de lien intergénérationnel.
- Améliorer la qualité des emplois de l'économie sociale, sécuriser les parcours professionnels.
- Répondre à la croissance des besoins en matière de services à la personne.

Pistes d'actions

- Soutenir les initiatives visant à susciter les coopérations, mutualisations par des missions d'accompagnement aux associations, de soutien à l'emploi associatif, de valorisation des associations du territoire.
- Favoriser la qualité des emplois de l'économie sociale : développer des groupements d'employeurs.
- Favoriser le renouvellement générationnel des salariés et des bénévoles, favoriser la gestion prévisionnelle des emplois et compétences.

CONCLUSION

Dans un contexte de concurrence territoriale, de mutations et de crise économique, la mise en œuvre d'une stratégie de développement économique durable, cohérente et adaptée aux caractéristiques de notre nouveau territoire est apparue comme une nécessité pour les élus de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.

La réalisation d'un diagnostic économique, construit en collaboration avec l'ensemble des acteurs publics du territoire, en particulier les chambres consulaires (CCI de Lyon, Chambre des métiers et de l'artisanat, CCI Beaujolais), et avec les entreprises au travers d'un questionnaire, a permis de faire la synthèse de la dynamique économique du territoire, des attentes et des besoins des acteurs...

Le territoire présentant des caractéristiques rurales fortes, il est peu réaliste de miser sur un développement économique lié à l'attraction de très grandes entreprises. Le développement à mener doit s'appuyer sur les avantages différenciatifs du territoire par rapport à ces voisins, sur la diversité des paysages, la richesse culturelle et patrimoniale, cadre de vie, ressources naturelles, l'attractivité de ce territoire calme et serein.

Dans le même temps, il est essentiel de prendre en compte les nombreuses évolutions technologiques, les mutations de l'environnement économique et les nouvelles habitudes de consommation pour rester à la pointe de l'innovation dans tous les domaines.

La stratégie du Schéma de Développement Economique de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées se structure autour de trois orientations : stratégiques, volontaristes et fondamentaux.

Il s'agit d'abord de conforter les activités traditionnelles du territoire : l'agriculture, le tourisme et les activités de proximité, puis de développer de nouvelles filières innovantes, d'avenir qui pourraient s'appuyer sur les caractéristiques du territoire : l'aéronautique, services...

Afin de concrétiser cette stratégie, un plan opérationnel, réaliste et adapté aux compétences de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées a été élaboré. Ce plan se décline en actions permettant de donner de la visibilité aux acteurs économiques du territoire sur la volonté de la Communauté de Communes à les accompagner dans leurs démarches d'acteurs économiques participant au développement du territoire.

ACTION 1

SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

Contexte

L'étendue de notre territoire, son relief accidenté, une densité urbaine très inégale font que de nombreuses zones d'ombre perdurent ; une partie importante de la population et des entreprises sont ainsi pénalisées par une mauvaise couverture internet.

L'accessibilité à une connexion internet, quel que soit le lieu, le moment, et à l'ensemble des applications associées (actualités, animations locales, informations commerciales, informations scientifiques, informations économiques, informations techniques, informations pratiques...) est aujourd'hui devenu une nécessité pour l'utilisateur, pour les travailleurs à domicile, pour tous les acteurs économiques.

L'accès au très haut débit est un enjeu d'attractivité, de compétitivité et d'égalité d'accès aux services professionnels.

Objectifs

- Assurer la compétitivité du territoire
 - Permettre aux entreprises d'utiliser les services de télécommunication nécessaires à leur pérennisation et au développement de leur activité.
 - Assurer la compétitivité des zones d'activité.
- Développer l'attractivité du territoire
 - Accueillir de nouvelles entreprises exogènes
 - Améliorer un service essentiel à la population
- Avoir la meilleure couverture internet possible sur le territoire
 - Offrir une connexion wifi gratuite, sécurisée et simple d'utilisation dans les bâtiments intercommunaux, mairies, bibliothèques...
 - Permettre à l'utilisateur de rester connecté tout au long de son séjour et ainsi d'améliorer le confort et la satisfaction des habitants et des visiteurs.
- Développer un outil participant à la promotion et la visibilité du territoire
 - Proposer une connexion unique et clairement identifiable à chaque Commune et à la Communauté de Communes.
 - Créer un lien direct vers les sites internet des Communes et de l'office du tourisme, vers les animations et actualités du territoire.

Description

- Généraliser la distribution de la Fibre Optique sur l'ensemble du territoire depuis le nœud de Marcy sur Anse.
- Monter en débit les sous-répartiteurs et nœuds de raccordement aux abonnés zones d'ombre (NRA Zo) afin d'améliorer la couverture numérique du territoire.
- Mettre en place sur les lieux d'intérêt de la Communauté de Communes des spots wifi libre d'accès. Ces spots wifi permettent une connexion internet sécurisée et gratuite en renvoyant l'utilisateur sur une page d'accueil à déterminer (site Communauté de Communes, site Mairies, Office du tourisme...).

Modalités de mise en œuvre

1. Identifier les sous-répartiteurs éligibles à une montée en débit. L'éligibilité est déterminée par les services de l'Etat en fonction :
 - Du nombre de lignes desservies.
 - De l'amélioration de la desserte apportée par la montée en débit.
2. Définir les sous-répartiteurs à monter en débit en fonction des critères suivants :
 - Le nombre de lignes desservies.
 - L'amélioration de la desserte apportée par la montée en débit.
 - La localisation des zones d'intérêt économique et les choix des filières stratégiques.
 - Le coût de la montée en débit du sous-répartiteur (fibre optique, génie civil).
3. Monter en débit prioritairement les sous-répartiteurs et NRA Zo les plus pertinents
4. Identifier les lieux pouvant potentiellement accueillir un spot wifi selon :
 - La fréquentation du lieu
 - La localisation du lieu
 - Le coût d'installation.
5. Réaliser une expérimentation sur les communes de Val d'Oingt (Bois d'Oingt), Légny et Ternand afin d'évaluer l'intérêt et le retour de cette démarche :
 - Installation du boîtier wifi connecté à une arrivée internet déjà existante.
 - Analyse des statistiques de fréquentation et des commentaires des visiteurs.
6. Etendre cette action sur d'autres lieux selon les résultats de l'expérimentation.

Pilotage / Partenaires

Pilote : Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées

Partenaires : Région, Communes, Office du tourisme

Calendrier : 2017 – 2018

Financements : Etat, Région Auvergne Rhône-Alpes, Département du Rhône, Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées

Indicateurs de résultat

- ✓ Nombre de lignes desservies par le Haut-Débit et le Très Haut-Débit
- ✓ Augmentation du débit sur les lignes desservies
- ✓ Taux de satisfaction des entreprises
- ✓ Retour des habitants, travailleurs indépendants et visiteurs auprès des Mairies, office du tourisme
- ✓ Fréquentation des spots wifi.

ACTION 2

MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE (FISAC)

Contexte

Les commerces et services de proximité constituent des activités essentielles à la vitalité d'un territoire aux caractéristiques rurales comme celui de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.

Ce sont elles qui permettent de conserver une qualité de vie, de renforcer les liens sociaux et donc de maintenir les populations au sein des villages. Cependant plusieurs d'entre eux souffrent de problématiques de reprise, de présence de locaux vacants et de manques d'activités commerciales et services indispensables.

De plus, une part importante de la population a tendance à se rendre sur les grandes surfaces commerciales situées à l'extérieur du territoire plutôt que sur les commerces de proximité des villages, ce qui accroît la difficulté à attirer des commerçants et des repreneurs pour les locaux vacants.

S'ajoute à cela le manque d'associations de commerçants sur plusieurs communes, rendant difficile la réalisation d'actions collectives et l'information sur les aides et accompagnements existants.

Pour soutenir le territoire faisant face à de telles problématiques, l'Etat a mis en place le dispositif FISAC visant à accorder des aides directes aux commerçants (réfection de devantures, mise aux normes d'accessibilité, mise en sécurité du point de vente...) et à soutenir la réalisation d'actions collectives et structurantes (manifestations commerciales...).

Suite à la loi relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises du 18 juin 2014, le gouvernement a réformé le FISAC. Le dispositif devrait ainsi passer d'une logique de guichet à un système d'appels à projets. Les objectifs annoncés seraient « lutter contre la désertification des commerces et de l'artisanat dans les territoires les plus fragiles et encourager les communes à s'inscrire dans une politique territoriale cohérente, tout en encourageant le commerce local ».

Il apparaît clairement que la construction et la proposition d'un projet global de développement des commerces de proximité sera désormais nécessaire pour prétendre aux offres du FISAC.

Un regroupement des communes pour répondre au FISAC s'avère ainsi nécessaire. La Communauté de Communes pourrait porter ce dispositif, d'autant plus que c'est une compétence qui lui est reconnue.

Objectifs

- Assurer le maintien et le développement des commerces de proximité
- Assurer le rôle de proximité, de vitalité et le lien social des centralités rurales
- Améliorer l'accessibilité et la visibilité des commerces
- Faire bénéficier l'ensemble des commerçants de la Communauté de Communes des aides du dispositif FISAC.

Description

Mettre en œuvre un dispositif FISAC à l'échelle de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées. Un dispositif qui, selon les modalités identifiées par l'Etat, accorderait à la Communauté de Communes des financements pour réaliser des missions à définir dans un projet global d'accompagnement et de développement du commerce et des services de proximité :

- Accorder des aides directes aux commerçants
 - Réfection des devantures
 - Mise aux normes d'accessibilité
 - Mise en sécurité du point de vente
- Renforcer l'animation commerciale
 - Développer le lien entre commerçants, élus et chambres consulaires
 - Assurer un suivi des aides et formations existantes
 - Professionnaliser les associations de commerçants
 - Développer des évènements mettant en valeur le commerce.
- Assurer une veille commerciale
 - Identifier les locaux vacants
 - Réaliser un droit de préemption communale (si souhait des communes)
 - Mettre en relation les cédants et les repreneurs
 - Assurer une veille sur les nouveaux concepts commerciaux (e-commerce,...), sur les nouvelles technologies,...
- Réaliser des projets de développement et de promotion du commerce de proximité
 - Charte de qualité des devantures
 - Micro-signalétique à l'échelle des 32 communes
 - Opération de promotion pour les marchés

Modalités de mise en œuvre

1. Définir des axes prioritaires d'intervention en concertation avec les élus et les commerçants
 - Se faire connaître des différents acteurs, des associations de commerçants, ...
 - Réaliser un état des lieux des activités commerciales (attentes, besoins...)
 - Définir un programme d'actions
2. Répondre à l'appel à projet FISAC en s'appuyant sur les axes prioritaires d'intervention identifiés et sur le plan d'actions.
3. Mettre en œuvre le plan d'actions grâce au financement du FISAC, si retenu.

Pilotage / Partenaires

Pilotage : Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées

Partenaires : Communes, CCI, CMA, Etat, association de commerçants

Indicateurs de résultat

- ✓ Nombre d'aides directes accordées
- ✓ Nombre de travaux réalisés
- ✓ Nombre de formations accordées aux commerçants
- ✓ Nombre de locaux vacants loués ou vendus à de nouveaux commerçants
- ✓ Nombre de commerçants adhérant aux associations de commerçants
- ✓ Nombre d'actions et de projets engagés

Contexte

« En France, le tourisme et la culture sont deux thématiques complémentaires. En effet, si les professionnels du tourisme exploitent la richesse culturelle d'une destination pour accroître son attractivité et générer des retombées économiques, la fréquentation touristique participe également à la survie des sites culturels. Il s'agit d'une des principales motivations de séjour pour les touristes français et étrangers, quel que soit leur pays d'origine. La fréquentation touristique, générée par les sites culturels, a un impact direct sur le développement économique des territoires, que ce soit en termes d'emplois et de recettes économiques. Pour les touristes, notamment étrangers, la France est avant tout une destination culturelle appréciée pour son histoire, ses monuments et son art de vivre. Ce « désir de France » reste le socle du premier secteur d'activité de l'économie nationale et un important levier pour la création d'emplois non dé-localisables » (Ministère de l'économie-2016)

- La découverte du patrimoine bâti et des paysages

Si la Communauté de communes est constituée de villages et d'agglomérations de petite taille, elle présente un patrimoine bâti de caractère, à l'unité remarquable. Ce patrimoine rural est apprécié des visiteurs de passage, mais il demeure méconnu des habitants et ignoré dans sa diversité par les touristes. Dans cette zone de confluence entre plusieurs régions historiques, il témoigne d'un passé riche qui mériterait d'être mis en valeur et raconté.

- Les manifestations culturelles

Proche de Villefranche et de Lyon, la CCPBD a peu cherché à se différencier et à créer des manifestations culturelles qui lui soient propres et reconnues. Pourtant plusieurs se sont mises en place et connaissent un certain succès. Cela signifie que la demande et les talents existent. Mais il y a un manque de visibilité pour l'extérieur et un manque de coordination entre les acteurs.

Objectifs

- Amener les touristes à prévoir des séjours plus longs ou à prolonger la durée de leur séjour par des offres d'activités variées
- Inciter à consommer sur le territoire, se servir des marchés, lieux de vente des produits locaux ; les mettre davantage en valeur
- Faire bénéficier les acteurs locaux de cet apport économique et les impliquer dans la démarche.
- Maintenir la vie des villages et leurs commerces en leur donnant une meilleure signalisation et leur confiant une mission de diffusion de produits du tourisme culturel (vente de cartes, plaquettes...)
- Mettre en valeur les savoir-faire :
 - Faire travailler et former les artisans du bâtiment pour une rénovation de qualité et une mise en valeur du patrimoine bâti traditionnel
 - Faire connaître et mettre en réseau les artisans d'art
 - Faire bénéficier la population locale de cette offre culturelle offerte aux touristes
 - Aider à la mise en valeur et la conservation du patrimoine rural traditionnel, devenu inadapté ou abandonné par ses anciens utilisateurs

Description

- Valoriser l'image :
Développer les labellisations (Vignobles et découvertes, Pays d'art et d'histoire, Géoparc, Plus beau village de France, villages fleuris...)
Mettre en valeur les richesses locales : patrimoines, paysages, savoir-faire ;
Mobiliser les communes : mise en valeur et restauration de leurs bâtiments patrimoniaux, fleurissement, actions de promotion ;
Mobiliser et convaincre les habitants par l'action des « référents tourisme » ;
- Développer une offre de qualité
Accessibilité des lieux patrimoniaux publics (horaires d'ouverture au public ; visites accompagnées...)
Accès aux bâtiments privés : à négocier, à mettre en valeur : visites extérieures contées.
Avoir recours à des intervenants professionnels de qualité (guides-conférenciers), en lien avec les formations universitaires locales
- Former les habitants et les scolaires (principal objectif du label Pays d'art et d'histoire). Les résidents sont à l'initiative de nombreux séjours de famille ou d'amis.

Développer l'offre de tourisme culturel

- Se servir au départ des manifestations qui existent déjà à un niveau local, régional et national (Journées du patrimoine, Fascinant week-end Vignobles et découvertes...)
Exemples qui sont nés localement dans des lieux patrimoniaux (à compléter) : Les Aquarellistes de Bagnols fin juillet ; les manifestations du festival du Beaujolais sur notre territoire, souvent mal répertoriées (inciter davantage de communes à participer sur des thèmes originaux) ; le festival de musique de Theizé à Rochebonne ; le festival des orgues de Barbarie et pianos mécaniques à Oingt début septembre...
- Mettre en réseau les artisans d'art : les Ateliers révélés ont organisé une manifestation début octobre, « Suivre le fil rouge ».
- Développer un pôle scientifique avec le Musée Pierres Folles
En proposant des conférences liées à la géologie (paléontologie, minéralogie), la pédologie, l'œnologie... Pouvoir créer dans le cadre du GéoParc dans notre région un évènement phare, non répertorié dans les régions proches (festival de Géologie par ex) ou autre.

Modalités de mise en œuvre

7. Créer une offre locale
 - Avoir un office de tourisme de bon niveau culturel, organisant des circuits et visites de découvertes patrimoniales
 - Améliorer la communication et la promotion
 - Mettre en valeur le patrimoine local et les lieux de visite (Villages, Musées, chapelles...)
 - Organiser des évènements culturels ciblés capables d'attirer des visiteurs extérieurs
 - Compléter en offres culturelles les motivations de séjours des visiteurs venus pour d'autres activités (ex : randonnées, sports, festivals, découverte du vignoble...)
8. Travailler en réseau
 - Réactiver des réseaux et créer des liens forts avec les agglomérations voisines... Proposer des visites du patrimoine beaujolais aux congressistes présents dans les villes proches pour des activités économiques, universitaires ou des festivals (ex : Biennale de la Danse (Lyon), Biennale du Design (Saint-Etienne)).

- Offrir des possibilités de séjours en Beaujolais à destination de ces publics spécialisés. La CCBPD est le territoire le plus proche de l'agglomération lyonnaise
 - Proposer des visites urbaines (Confluences, Musée Gallo-romain...) aux visiteurs séjournant en Beaujolais
 - Utiliser les liens des réseaux de labellisation pour organiser des circuits (ex : avec les Villes et Pays d'art et d'histoire voisins)
9. Mutualiser les moyens
- Mutualiser la création de produits ou supports culturels entre plusieurs organismes et les présenter dans divers lieux de visite
 - Mutualiser le recours à des professionnels et spécialistes universitaires renommés ou des associations savantes
10. Avoir des lieux adaptés à ces activités
- Lieux disponibles sur l'ensemble de l'année, accessibles aux handicapés, adaptables à la diversité des besoins, valorisant par leur image
 - Se servir de l'existant : bâtiment d'Anse de la CCBPD, lieux patrimoniaux (églises, châteaux...), avec parkings
 - Encourager l'aménagement dans les communes de lieux confortables et équipés pouvant servir à accueillir des manifestations culturelles de taille diverse : les mutualiser, les mettre en réseau. Penser à cibler et réutiliser dans ce but de vastes bâtiments agricoles ou patrimoniaux.
 - Envisager et localiser des équipements collectifs pour la Communauté de communes. Créer un réseau de structures d'accueil de ces événements culturels

Pilotage / Partenaires

Pilote : Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées

Partenaires : Offices de tourisme, des prestataires touristiques, restaurateurs, propriétaires de gîtes, chambres d'hôtes, Musée des Pierres folles...

Calendrier : à partir de 2017

Moyens humains : commission tourisme, les élus de la Communauté de Communes.

Indicateurs de résultat

- ✚ Statistiques des offices du tourisme
- ✚ Fréquentation des lieux touristiques, nombre de nuitées
- ✚ Retour des prestataires
- ✚ Retombées économiques

ACTION 4

Développer le tourisme nature, loisirs et découverte du territoire

Contexte

La région Lyonnaise et la vallée de la Saône sont des zones de fort passage. Le territoire de la CCBPD est varié, avec des zones naturelles et agricoles diverses, des villages à valeur patrimoniale haute. A proximité de Lyon, il accueillait des Lyonnais en résidence secondaire ou en vacances nature. Si les résidences secondaires se sont transformées en habitations principales, les randonneurs sont nombreux en semaine et les week-ends. Les résidents invitent famille et amis sur les sentiers des vignobles. Les touristes de passage apprécient les paysages, les villages, mais ne séjournent pas assez longtemps pour amener des recettes conséquentes.

Objectifs

- Attirer les touristes sur le territoire par une image attractive et une offre de qualité, se servir de la notoriété du mot Beaujolais, connu dans le monde, pour lui ajouter d'autres formes de tourisme.
- Amener les touristes à prévoir des séjours plus longs ou à prolonger la durée de leur séjour par des offres d'activités variées,
- Inciter à consommer sur le territoire, se servir des marchés, lieux de vente ou autres des produits locaux ; les mettre plus en valeur.
- Faire bénéficier les acteurs locaux de cet apport économique et les impliquer dans la démarche.
- Maintenir la vie des villages et leurs commerces en leur donnant une meilleure signalisation

Description

La mise en valeur des richesses locales (patrimoines, paysages, savoir-faire...) est primordiale :

- Mobiliser les communes : mise en valeur et restauration de leurs bâtiments patrimoniaux, fleurissement, actions de promotion ;
- Mobiliser et convaincre les habitants avec les « référents tourisme » ;
- S'interdire toute action dépréciant cette image.

Améliorer l'offre :

- S'adapter aux besoins des différents publics ;
- Diversifier les modes d'hébergement et de restauration pour s'adresser à toutes les catégories sociales (aires de camping-car, auberges de charme, restaurants de bonne qualité à gastronomiques...)
- Créer une offre en direction des familles (ex : hébergements nature, campings, aires de pique-nique, aires de jeux...)
- Inciter l'offre en loisirs par des porteurs privés qui reste insuffisante pour attirer les visiteurs extérieurs : la visibilité du territoire est amoindrie tout comme l'offre/l'intérêt touristique. Il faut continuer d'aider/accompagner l'implantation de nouvelles activités de loisirs afin d'accroître l'attractivité du territoire et sa notoriété.
- Créer des offres destinées à compléter des offres voisines en s'associant à d'autres territoires, Lyonnais, porte de l'Arbresle, agglomération de Villefranche, Beaujolais vert, départements voisins...
- Répertoire les différents salons qui se passent sur la CCBPD ou à proximité

Modalités de mise en œuvre

1. Faire l'inventaire des atouts et des moyens actuels (Le Bordelan, forêt de La Flachère, sentiers...)
2. Développer les labellisations (Vignobles et découvertes, Pays d'art et d'histoire, Géoparc, Plus beau village de France, villages fleuris...)
3. Mobiliser les collectivités. L'activité touristique doit être intégrée dans les réflexions d'aménagement des collectivités. Il faut anticiper et impulser une dynamique de développement d'activités liées au tourisme afin d'accueillir au mieux les porteurs de projets privés. Ces orientations doivent s'inscrire durablement dans les documents d'urbanisme. La création et l'entretien de sentiers de découverte, de « points de vue » et tables d'orientation dépendent des collectivités (Chemin du Tacot, bords de rivières...).
4. Accompagner les porteurs de projets touristiques : aider les entrepreneurs dans leur recherche foncière et/ou de locaux ; faciliter le montage de dossiers et de demandes d'aides, intégrer dans les documents de planification urbaine (SCOT, PLU) des dispositions pour favoriser l'implantation d'activités liées au tourisme/loisir.
5. Comblent les lacunes :
 - Hébergements : diversifier, s'adapter aux évolutions de la demande,
 - Restauration : s'adapter au rythme des visiteurs extérieurs (vacances scolaires, vacances d'été...) et équilibrer sur l'année avec la clientèle locale.
 - Commerces de proximité intégrés dans le tissu rural des villages avec ventes de produits touristiques (cartes postales de qualité...)
 - Avoir une offre touristique dynamique : développer des offres d'activités diversifiées
6. Mettre en relation les acteurs du tourisme
 - Favoriser la mise en réseau des professionnels pour faire émerger des « produits » touristiques. Le concept de produit touristique s'est fortement développé ces dernières années. Combinant un ensemble de services touristiques pour être offert à une clientèle ciblée, le produit touristique propose une thématique précise et est souvent présenté comme un « package » ou « clé en main ».
 - Encourager le rapprochement des acteurs avec la création d'un club/association d'entreprises spécifique au secteur touristique, pourrait favoriser l'échange et la mise en place de prestations partenariales.
7. Mobiliser les agriculteurs
 - Maintenir l'activité agricole qui participe à l'entretien et à l'attractivité des paysages,
 - Développer une activité agricole destinée à nourrir la population locale,
 - Viser la qualité avec des labels de qualité reconnus (Bio...),
 - Encourager la diversification des cultures et faciliter l'installation de jeunes agriculteurs,
 - Créer des produits agricoles destinés à la vente touristique,
 - Apporter aux agriculteurs des revenus complémentaires.

Pilotage / Partenaires

Pilote : Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées

Partenaires : Offices de tourisme, des prestataires touristiques, restaurateurs, propriétaires de gîtes, chambres d'hôtes, Musée des Pierres folles...

Calendrier : à partir de 2017

Moyens humains : commission tourisme, les élus de la Communauté de Communes.

Indicateurs de résultat

- ✚ Statistiques des offices du tourisme
- ✚ Fréquentation des lieux touristiques, nombre de nuitées
- ✚ Statistiques des professionnels en restauration, ventes directes
- ✚ Retombées économiques (chiffre d'affaire des commerçants et points en vente directe)

NB : - certains passages sont extraits de l'Etude filière Tourisme de la MDeF, réalisée pour le Beaujolais élargi, à la demande du Syndicat Mixte du Beaujolais en 2015.

ACTION 5 DEVELOPPER ET QUALIFIER L'OFFRE FONCIERE ET IMMOBILIERE A VOCATION ECONOMIQUE

Contexte

Le foncier sur la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées est une ressource particulièrement précieuse et rare, qui est soumise à de fortes pressions humaines s'expliquant d'une part, par la forte attractivité du territoire entraînant un développement important de l'habitat, et d'autre part, par de nombreuses contraintes réglementaires (DTA, SCoT, PIG, zones inondables...) limitant fortement son potentiel mobilisable.

L'utilisation du foncier à des fins résidentielles a ainsi largement pris le pas ces dernières années. Cependant, la présence d'une offre aux vocations économiques bien identifiées est absolument nécessaire pour le développement de certaines activités.

Or, la Communauté de Communes ne possède pas aujourd'hui une connaissance de l'occupation de l'ensemble de ces zones d'activités que ce soit en termes d'entreprises présentes ou de foncier disponible. Ce manque de connaissance ne permet pas de mener une gestion globale, mutualisée et cohérente de ces sites et surtout ne permet pas de répondre au mieux aux demandes d'implantation des entreprises.

Les zones d'activités ne présentent pas non plus de qualifications ou d'orientations économiques clairement établies qui seraient porteuses de visibilité et d'attractivité pour un certain type d'entreprises.

La gestion des zones et l'attribution des lots se font ainsi au coup par coup, sans stratégie à l'échelle intercommunale ou même à l'échelle des zones.

De plus, au vu des fortes pressions, du coût et de la rareté du foncier, il est déterminant de réserver et acquérir une nouvelle offre de manière réfléchie et ciblée en fonction des potentialités identifiées et des objectifs de développement établis dans le schéma de développement économique.

Enfin, il est également important de prendre en compte l'obligation de mettre en place des PLU avant le 1^{er} janvier 2017. La définition des objectifs et l'acquisition du foncier, si le besoin et l'opportunité sont établis, doit donc se faire de manière urgente. Hormis les communes dans l'emprise de la DTA, toutes les autres communes de la Communauté de Communes sont en droit de faire une réserve foncière, à vocation économique, de 5 ha comme le permet le SCoT : ce sont les communes de Chamelet, Létra, Sainte Paule, Ternand, Saint Vérand, Val d'Oingt, Légny, Le Breuil, Moiré, Bagnols, Frontenas et Theizé.

Sont d'ores et déjà validées par le présent schéma de développement économique les zones suivantes :

- ✓ Chamelet : 1 ha dans le quartier de la gare
- ✓ Frontenas : 4,5 ha zone de l'aérodrome dans le prolongement de la ZA existante (Extension hors activités aéronautiques à l'ouest et purement activités aéronautiques à l'est)
- ✓ Saint-Vérand : 1 ha sur la zone Serves et Gallets et 1 ha sur la zone Le Chevrier
- ✓ Légny : 3 ha sur la zone des Ponts Tarrets
- ✓ Theizé : 5 ha sur la zone de Maupas
- ✓ Val d'Oingt : 1,9 ha sur la zone Rivière de la Cour

Et d'autres projets d'extension sur les communes dans le périmètre de la DTa sur le moyen terme :

- ✓ Anse : Bordelan 15 ha
- ✓ Chasselay : 16 ha
- ✓ Chazay d'Azergues : 4,2 ha

- ✓ Les Chères : 10 ha
- ✓ Chessy les mines : 1,5 ha inscrits au PLU
- ✓ Civrieux d'Azergues : 1,7 ha
- ✓ Marcilly d'Azergues : 4 ha
- ✓ Morancé : 10 ha
- ✓ Porte des Pierres Dorées : 1,9 ha

Objectifs

- Afficher clairement le positionnement de la Communauté de Communes
 - Définir clairement les vocations économiques des zones d'activités
 - Améliorer l'attractivité et la visibilité de l'offre d'accueil pour les entreprises exogènes porteuses d'emplois et de valeur ajoutée.
- Favoriser le développement des activités et des filières économiques définies
 - Prévoir des disponibilités foncières suffisamment importantes pour accueillir des entreprises porteuses d'emplois
 - Créer des lieux favorables aux collaborations et aux synergies des entreprises de domaines d'activités complémentaires
- Etre en mesure d'orienter les entreprises locales et exogènes en demande d'implantation
 - Développer une connaissance précise de l'occupation actuelle
 - Assurer une mission d'accueil des entreprises
 - Réaliser une veille permanente des disponibilités foncières et immobilières
- Mener une gestion cohérente et pertinente des infrastructures économiques du territoire de la Communauté de Communes
 - Adapter l'offre de sites d'accueil à la demande d'implantation
 - Mutualiser la gestion des zones d'activités de la Communauté de Communes

Description

Réaliser un document stratégique de développement, d'organisation et de qualification des infrastructures économiques de la Communauté de Communes déterminant clairement la vocation locale, territoriale et l'orientation économique de chaque zone d'activité existante et identifiant les besoins potentiels d'extension ou de création de nouvelles zones. Ce document garantira la cohérence des projets et pourra servir d'outil d'aide à la décision pour les programmations d'équipements à venir.

Il s'agira ensuite de réserver du foncier sur les zones actuelles d'activité et d'acquérir de nouvelles réserves foncières afin d'être en mesure d'accueillir les équipements, l'immobilier et les entreprises correspondant aux activités et filières identifiées dans le projet de développement de la Communauté de Communes.

Enfin une gestion permanente de ces zones et une actualisation de l'état des lieux réalisés seront nécessaires pour orienter au mieux les entreprises en demande d'implantation.

Modalités de mise en œuvre

1. Etablir un état des lieux précis de l'offre foncière
 - Etablir un état des lieux précis de l'occupation et du foncier disponible
 - Etablir un état des lieux de l'offre des territoires voisins
2. Réaliser un schéma intercommunal des infrastructures économiques
 - Définir les vocations, qualifications et spécialisations des sites d'accueil des entreprises en collaboration avec les élus et les techniciens des communes
 - Définir les besoins en foncier pour le développement de nouvelles activités
 - Valider le schéma intercommunal des infrastructures économiques avec les élus
3. Garantir la possibilité de maîtriser le foncier économique identifié comme stratégique en intégrant dans les PLU des communes les prescriptions du Schéma intercommunal des infrastructures économiques

- Définir des emplacements réservés
 - Déterminer des secteurs réservés
 - Identifier des périmètres d'attente d'un projet d'aménagement global
4. Acquérir les réserves foncières nécessaires à la mise en œuvre du projet de développement économique en utilisant les moyens et outils adéquats
- Mettre en place un plan pluriannuel des acquisitions foncières
 - Utiliser le droit de préemption nécessitant la justification d'un projet d'action ou d'opération d'aménagement. Les acquisitions doivent être en accord avec les prescriptions du SCoT
 - Droit de préemption urbain(DPU) (nécessite la délégation de compétence des communes)
 - Droit de préemption pour Zone d'Aménagement Différé (ZAD) utilisé par l'Etat sur proposition de la Communauté de Communes
5. Réaliser les études nécessaires pour l'extension ou la création de zones d'activités
- Réaliser les études préalables de faisabilité
 - Choisir la procédure d'urbanisme la plus adaptée et le mode de réalisation souhaité (AMO, mandataire, concessionnaire)
6. Procéder au lancement du projet d'extension ou de création de zone d'activité
- Réaliser les études pré-opérationnelles
 - Exécuter les travaux d'aménagement, d'équipement et de viabilisation
 - Commercialiser les lots en utilisant une promotion adaptée aux activités visées
7. Assurer une gestion efficace des sites d'accueil aux entreprises
- Actualiser les données de l'état des lieux de manière régulière
 - Piloter la mise en œuvre du schéma et du programme de requalification
 - Mener une gestion administrative des zones d'activité et de l'immobilier
 - Mener éventuellement une politique d'incitation fiscale pour attirer les entreprises sur les sites d'accueil de la Communauté de Communes
 - Développer une communication adaptée aux activités et filières ciblées

Indicateurs de résultat

- ✓ Nombre d'hectares réservés sur les actuelles zones d'activité
- ✓ Nombre d'hectares de nouvelles réserves foncières
- ✓ Nombre de demandes d'implantation des entreprises
- ✓ Taux de réponses positives aux demandes d'implantation
- ✓ Rythme de commercialisation
- ✓ Evolution du taux d'occupation des zones d'activité
- ✓ Nombre d'implantations d'entreprises sur les sites d'accueil

ACTION 6

CREER UNE OFFRE IMMOBILIERE COMPLEMENTAIRE A L'OFFRE FONCIERE

Contexte

Malgré sa compétence d'acquisition, de gestion et d'aménagement immobilier d'entreprise, la Communauté de Communes ne gère actuellement qu'un seul bâtiment à vocation économique : la Buissonnière à Anse, et dispose de peu de connaissance de l'immobilier privé présent sur son territoire. Elle ne dispose pas non plus du recul nécessaire pour définir le type d'immobilier d'entreprise pertinent à développer.

Le prix de l'immobilier, particulièrement élevé sur le territoire, constitue pourtant un réel frein pour la création et le développement des entreprises locales et l'implantation d'entreprises exogènes. L'organisation d'une offre d'immobilier d'entreprise apparaît donc comme un enjeu déterminant.

Objectifs

- Faciliter la création d'entreprise
 - Remédier à la fragilité des projets de création d'entreprise
 - Encourager et faciliter la création d'entreprise en proposant une offre d'accueil adaptée à leurs besoins.
- Faciliter l'implantation et la transition des entreprises
 - Développer les filières économiques stratégiques
 - Favoriser l'implantation d'entreprises dans de bonnes conditions
 - Assurer l'ancrage des entreprises sur le territoire de la Communauté de Communes.

Description

Proposer une offre globale de locaux et bureaux, pour la localisation et la vente, adaptée aux besoins de création et de développement des entreprises.

Une offre variée d'immobiliers d'entreprises modernes, fonctionnels et adaptés aux besoins des entreprises existe. Il conviendra de la déployer selon les besoins des entreprises locales et les objectifs de développement validés.

- Pépinière d'entreprise
 - Locaux ou bureaux à destination de créateurs ou jeunes entreprises
 - Locaux aux conditions avantageuses d'accessibilité et avec une période d'occupation limitée dans le temps (4 années).
 - Services mutualisés et équipements partagés.
- Hôtel d'entreprise
 - Locaux ou bureaux à destination de tout type d'entreprise. Il peut constituer un relais intéressant aux entreprises sortant de pépinière.
 - Locaux aux conditions avantageuses d'accessibilité et sans durée limite (bail 3-6-9).
 - Services mutualisés et équipements partagés.
- Ateliers relais
 - Locaux ou bureaux à destination de tout type d'entreprise.
 - Locaux aux conditions avantageuses d'accessibilité et avec une période d'occupation à définir.
 - Possibilité de vendre le local à l'entreprise hébergée.

- Espace de télétravail et de coworking
 - Bureaux privatifs dotés d'outils informatiques, d'une connexion Très Haut Débit, espace commun encourageant le travail collaboratif, salles de réunions, lieu d'animation autour du numérique, salles multimédia pour le télétravail, les formations, les besoins ponctuels des entreprises.
- Bureaux à la location dans les centres bourgs

Modalités de mise en œuvre

1. Réaliser une étude de marché et de calibrage
 - Définir la demande potentielle et les besoins des entreprises dans les domaines d'activité stratégiques identifiés :
 - Entrepreneurs intéressés
 - Types d'activités
 - Besoins et demandes
 - Définir le type d'immobilier d'entreprise le plus adapté et la localisation idéale en prenant en compte :
 - Le foncier disponible sur les zones d'activités et les opportunités foncières sur la Communauté de Communes
 - La complémentarité des différentes offres d'immobiliers d'entreprises évoquées et l'adaptation aux secteurs d'activités à promouvoir ou développer.
2. Réaliser une étude de faisabilité
 - Proposer des solutions techniques et des scénarii en prenant en compte :
 - La mutualisation des services (parking, signalétique, secrétariat...)
 - La mutualisation d'équipements
 - La qualité de conception et d'intégration dans l'environnement
 - La proposition de différentes formules (location, achat, crédit-bail...)
 - Définir la faisabilité financière des propositions en différenciant le coût d'investissement et le coût de fonctionnement.
 - Choisir le scénario final
 - Définir le mode de gestion et de fonctionnement (régie, délégation de service public, marché public).
3. Mettre en œuvre opérationnellement le projet d'immobilier d'entreprise
 - Rechercher des financements
 - Acheter et viabiliser les terrains
 - Commercialiser et promouvoir l'immobilier d'entreprise
 - Animer l'immobilier d'entreprise (selon le choix réalisé)

Pilotage / Partenaires

Pilote : Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées

Partenaires : Région, Communes, CCI, CMA, Agences de développement

Indicateurs de résultat

- ✓ Nombre de structures immobilières d'entreprises gérées par la CCBPD
- ✓ Nombre de demandes d'occupation de l'immobilier d'entreprise mis en place
- ✓ Taux de réponses positives aux demandes
- ✓ Taux d'occupation de l'immobilier d'entreprise mis en place

ACTION 7

RENFORCER LA COORDINATION DE L'ACTION ECONOMIQUE SUR LE TERRITOIRE

Contexte

Les acteurs économiques du territoire sont très sollicités et ont peu de temps pour prendre le recul nécessaire sur le développement de leur activité. Ils pratiquent des méthodes de fonctionnement individuelles et ne voient pas toujours toutes les potentialités et les avantages d'un travail en coopération avec les entreprises et les autres acteurs économiques qui les entourent.

La Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées est peu reconnue par les entreprises dans sa compétence de développement économique ; elle ne joue pas le rôle de proximité, d'animateur, de mise en réseau et de relais des autres acteurs ; ce qu'elle souhaite mettre en œuvre demain.

Qui plus est, parmi le nombre important des acteurs économiques intervenant sur le territoire, beaucoup d'entre eux ont du mal à savoir qui fait quoi, ce qui contribue à diminuer l'efficacité des actions mises en œuvre. Il est nécessaire de maintenir une cohérence et une complémentarité entre les actions de chacun.

Objectifs

- Maintenir une cohérence et une complémentarité entre les actions des acteurs
 - Favoriser l'émergence d'une réflexion commune sur l'action économique.
 - Préserver une cohérence d'actions entre les différents acteurs.
 - Rendre visible cette complémentarité auprès des entreprises.
- Développer le lien entre les acteurs économiques et la Communauté de Communes
 - Connaître les problématiques rencontrées par les acteurs économiques
 - Répondre plus efficacement aux besoins exprimés par les acteurs économiques.
 - Construire les bases d'un dialogue durable entre la Communauté de Communes et les acteurs économiques du territoire.
- Renforcer les liens entre les acteurs économiques du territoire
 - Faciliter les échanges d'expérience entre acteurs économiques
 - Favoriser les échanges commerciaux et la coopération entre les différents acteurs économiques.
- Devenir un relais pour les partenaires économiques du territoire
 - Faire connaître aux entreprises du territoire l'ensemble des aides, accompagnements et services auxquels ils peuvent prétendre.
 - Apporter une information de proximité aux partenaires institutionnels.

Description

Cette action de coordination et d'animation constitue un pilier fondamental de la mise en œuvre du Schéma de Développement Economique. Il s'agit de faire connaître et reconnaître par les acteurs économiques le rôle de la Communauté de Communes dans l'action économique. Il s'agit avant tout de réaliser un travail continu avec les acteurs économiques, d'être en mesure de les accueillir, de les orienter et de les mettre en relation avec les acteurs compétents de l'accompagnement, du soutien à la création, au développement et à l'investissement. C'est une relation de confiance et de reconnaissance qui se construit dans la durée. Lorsque l'action économique de la Communauté de Communes sera reconnue par les acteurs économiques, elle sera en mesure de travailler sur des actions de mise en réseaux des chefs d'entreprises, de création de clubs d'entrepreneurs, d'unions de commerçants et artisans, de développement des filières.

Modalités de mise en œuvre

1. Renforcer la complémentarité et la cohérence de l'action économique sur le territoire :
 - Organiser des rencontres régulières avec les acteurs du territoire pour coordonner au mieux les actions des différents partenaires.
2. Renforcer les relations entre la Communauté de Communes et les acteurs économiques :
 - Présenter le Schéma de Développement Economique et les projets de la Communauté de Communes aux acteurs économiques.
 - Organiser des rencontres régulières avec les acteurs économiques afin de les tenir informés des projets en cours et- d'identifier leurs préoccupations et les mutations économiques (rencontres par secteur d'activité, par filières à développer, par secteur géographique) dans le but d'adapter les politiques publiques.
 - Mettre en relation les nouvelles entreprises avec le réseau d'acteurs économiques.
 - Créer un guide des acteurs économiques du territoire par zone d'activité et/ou par secteur d'activité et le mettre à disposition sur le site Internet de la Communauté de Communes.
3. Développer les liens entre entreprises et acteurs économiques du territoire :
 - Etre le relais des actions des partenaires allant dans ce sens (CCI, CMA...)
 - Mettre les acteurs économiques en relation avec les associations et clubs d'entreprises existants (Initiatives Beaujolais, réseau entreprendre, club des jeunes entrepreneurs...)
 - Travailler sur l'opportunité de mutualiser les moyens des entreprises (constitution de groupement pour répondre à la demande publique...), de créer des clubs d'entreprises adaptés au tissu économique de la Communauté de Communes.
4. Devenir le relais des actions et services des partenaires économiques :
 - Posséder une connaissance des actions, des offres de service et d'accompagnement des différents partenaires afin d'être en mesure d'orienter les acteurs économiques.
 - Mettre en place des permanences pour les chambres consulaires et les partenaires sur le territoire de la Communauté de Communes.

Pilotage / Partenaires

Pilote : Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées

Partenaires : ensemble des entreprises et des acteurs économiques du territoire

Calendrier : à partir de 2017

Moyens humains : animation économique par le chargé de mission au développement économique et les élus de la Communauté de Communes.

Indicateurs de résultat

- ✓ Nombre d'acteurs économiques assistant à la présentation du Schéma de Développement Economique et aux rencontres régulières.
- ✓ Nombre d'acteurs économiques contactant la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.
- ✓ Nombre de rencontres avec les acteurs économiques du territoire.
- ✓ Création de clubs d'entrepreneurs.
- ✓ Création d'un guide des entreprises.
- ✓ Création de permanences.

ACTION 8 AGRICULTURE

Contexte

L'agriculture est une composante importante du territoire, c'est une activité qui structure l'espace. La viticulture domine le paysage agricole et marque l'identité du territoire avec les vins rouges AOP Beaujolais. La diversité du terroir c'est aussi l'élevage, la culture des céréales, l'arboriculture, horticulture, maraîchage...des filières de qualité. L'agriculture est un acteur économique important qui définit et construit notre environnement. La notoriété du territoire Beaujolais et Pierres Dorées est un atout à exploiter et valoriser en mettant à profit la proximité de la Métropole Lyonnaise.

Objectifs

- Aider à la reprise des exploitations
- Développer une agriculture d'excellence
- Inciter les propriétaires fonciers à louer leurs terrains pour l'usage agricole (éviter la rétention foncière)
- Résorber les friches agricoles
- Tisser des liens entre les différents acteurs

Description

La communauté de communes n'a pas vocation à intervenir dans l'organisation professionnelle de la filière mais elle doit favoriser le maintien et le développement d'une agriculture de qualité, innovante et économiquement viable. La problématique du foncier, la gestion des friches, la reprise des exploitations sont au cœur des préoccupations. La promotion du territoire et de ses productions, la connaissance des métiers de l'agriculture, le développement de lieux de vente directe...sont à encourager et des démarches nécessaires à inciter. Il faut favoriser la diversification des exploitations et la commercialisation des produits sur le territoire.

Modalités de mise en œuvre

11. Gestion du foncier

- Aider aux démarches d'installation : création d'un comité local d'installation et d'accès au foncier pour les exploitants et les porteurs de projet
- Informer les porteurs de projet des aides à l'installation
- Créer un guichet local avec la Chambre du Rhône, communication sur « le coin du foncier » mis en place par la CA 69
- Mise en réseau des différents acteurs du territoire (SAFER, chambre d'agriculture, ARDAB, CCBPD, représentants agricoles...)
- Inventaire des friches
- Mise en place d'un plan de dépalissage progressif

12. Promotion et communication

- Adhérer au Plan Beaujolais
- Participation à des forums, des salons... pour mettre en valeur les productions et les terroirs
- Organisation d'un forum annuel de promotion de l'agriculture par la CCBPD au Domaine.
- Communiquer sur les métiers de l'agriculture, le coût de revient des produits, sur les phases de production des produits, sur la qualité des produits...
- Améliorer auprès des habitants la connaissance des contraintes de production agricoles
- Susciter l'intérêt pour les métiers agricoles notamment en communiquant dans les écoles (forum des métiers...)
- Manifestations festives comme « Rosé nuit d'été », développer la communication en amont
- Accroître la diffusion d'informations sur le site de la CCBPD

13. Démarche territoriale

- Participer au schéma touristique dans le cadre du développement de l'œnotourisme et de l'accueil à la ferme
- Permettre la mise en place de démarches de protection des zones à fort potentiel agricole dans les documents d'urbanisme (Charte départementale Agriculture, schéma foncier agricole, veille foncière)
- PENAP

14. Action développement rural

- Soutenir les filières innovantes émergentes
- Soutenir les démarches environnementales (réduction d'intrants, hautes valeur environnementale, ...)

Pilotage / Partenaires

Pilote : CCBPD

Partenaires : SAFER, Chambre d'agriculture, ARDAB, Cluster beaujolais, Région, Département, acteurs du tourisme, communes...

Calendrier : à partir de 2017

Moyens humains : commission agriculture

Indicateurs de résultat

- ✚ Nombre d'exploitations transmises par an
- ✚ Nombre de friches résorbées et d'hectares remis en culture
- ✚ Nombre de demandes adressées au guichet local
- ✚ Nombre de porteurs de projet aidés
- ✚ Nombre de participants aux manifestations

ACTION 9 AMENAGEMENT DU BORDELAN

Contexte

Le site du Bordelan, au bord de la Saône, est un secteur rare, pour la commune d'Anse et l'ensemble des territoires environnants, où développer un nouveau pôle économique et touristique orienté vers les loisirs. Le potentiel de développement touristique des berges de Saône sur le secteur du Bordelan donne des atouts pour développer d'ambitieux aménagements autour d'un port de plaisance, d'activités de loisirs et de développement économique, à travers le tourisme et l'accueil d'entreprises.

Le caractère paysager du site exige un aménagement qui s'intègre dans un environnement de qualité. Le paysage, comme composante essentielle du projet, est un atout à préserver.

La création du port de plaisance et le traitement des espaces publics et naturels doivent valoriser ce secteur.

L'accueil d'activités économiques diversifiées doit permettre d'accroître la valeur ajoutée du territoire.

Objectifs

Les objectifs du projet du Bordelan sont de révéler le potentiel de développement touristique, favorisé par un nouveau port fluvial

- Le pôle portuaire
 - Avec 350 anneaux, le nouveau port de plaisance sera le plus important du nord de la Métropole lyonnaise.
 - La capitainerie, le magasin d'accastillage, les ateliers, un parking d'accueil à destination des plaisanciers et usagers de la base de loisirs seront en entrée de site.
- Le pôle hébergement
 - En balcon de la prairie naturelle restaurée et à proximité du port de plaisance, une nouvelle offre d'hébergement touristique et de loisirs
- Le pôle d'activités
 - Une zone de 15 ha dédiée aux activités économiques, qui pourra accueillir des entreprises aux activités variées. Une zone portuaire accueillera d'autres entreprises dont l'activité sera tournée vers l'activité portuaire et le tourisme de loisirs.

Description

Située sur la commune d'Anse entre la Saône et l'autoroute d'une part, le camping et le plan d'eau du Colombier d'autre part, la zone d'aménagement du Bordelan s'articulera autour d'un ambitieux projet de port de plaisance, avec une capacité d'accueil de 350 bateaux sur 12 000 m², un port à sec de 140 places. Autour du port, se trouveront commerces et activités liées à la plaisance sur 2 000 m², une capitainerie, mais aussi une cinquantaine de logements (5000m² SHON) qui constitueront un pôle d'hébergement nécessaires à la bonne activité du port de plaisance. Les 15 ha réservés à l'activité économique seront en façade autoroutière.

Modalités de mise en œuvre

15. Le Syndicat mixte du Bordelan a été créé en 1997 entre le Département du Rhône, la CAVIL et la Commune de Anse. Depuis le 01 janvier 2017 il a pour membres la Métropole de Lyon, le département

du Rhône, la communauté d'agglomération de Villefranche Saône Beaujolais et la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées à laquelle est rattachée la commune d'Anse. Le syndicat a pour missions :

- Réaliser, faire réaliser toutes études nécessaires aux aménagements précités ;
- Mobiliser les financements indispensables ;
- Exécuter ou faire exécuter les travaux d'aménagement requis.

16. La S.E.R.L. a reçu la mission d'aménageur par concession en date de novembre 2016 de la ZAC du Bordelan. Elle a entre autres pour missions :

- Organiser la gouvernance du projet ;
- Piloter le projet, en organisant le reporting ;
- Associer les partenaires techniques au projet ;
- Concerter, faire participer et informer les citoyens.

17. Les actions de communication dont les enjeux et objectifs sont :

- Promouvoir et valoriser le projet en mettant en avant sa qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale et ses atouts pour le territoire ;
- Informer les habitants, les professionnels, les élus et les médias des différentes phases du projet et de son rendu final, provoquer l'adhésion et la mobilisation autour du projet ;
- Organiser la communication de chantier et informer les riverains et les usagers déjà installés de l'avancée des travaux et des nuisances et contraintes engendrées ;
- Développer la notoriété du projet auprès des riverains, des élus, des professionnels et des médias.

18. Devenir le relais des actions et services des partenaires économiques :

- Posséder une connaissance des actions, des offres de service et d'accompagnement des différents partenaires afin d'être en mesure d'orienter les acteurs économiques.
- Créer une offre adaptée à la demande et permettant à l'ensemble des typologies d'entreprise de trouver des terrains en adéquation avec leur activité.

Pilotage / Partenaires

Pilote : le Comité syndical qui administre le syndicat mixte

Partenaires : Les membres du Syndicat (Département du Rhône, Métropole de Lyon, Communauté d'Agglomération de Villefranche Saône Beaujolais, Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées) Mais aussi : la Région Auvergne Rhône Alpes et l'État

Calendrier : à partir de 2017, phases d'études de réalisation jusqu'en 2019 puis aménagement parallèle d'un port de plaisance opérationnel en 2024 et de la zone économique.

Moyens humains : un comité de pilotage :

- Pour s'assurer de l'avancement du projet conformément aux orientations générales et au planning prévisionnel,
- Sélectionner les candidats et les lauréats des consultations promoteurs/concepteurs pour l'attribution des lots,
- Prendre les arbitrages stratégiques sur les modifications de programme éventuelles

Et un comité technique :

- Réunion voirie associant conception et gestion
- Préparation des réunions de concertation
- Atelier projet urbain

Indicateurs de résultat

- ✚ Nombre d'acteurs économiques assistant à la présentation du Schéma de Développement du Syndicat Mixte du Bordelan
- ✚ Nombre d'acteurs économiques contactant l'aménageur
- ✚ Nombre de rencontres avec les acteurs économiques du territoire
- ✚ Création de clubs d'entrepreneurs
- ✚ Création d'un guide des entreprises

ACTION 10 DOMAINE DE BEAULIEU

Contexte

Le Domaine de Beaulieu est un espace naturel de plus de 30 hectares situé au cœur du Département du Rhône et à moins de 25 km de la Métropole de Lyon sur la commune de Morancé. Il offre de nombreuses opportunités sur le territoire de la Région Auvergne Rhône Alpes (AURA). La commune a pour objectif de l'acquérir pour en faire un lieu incontournable de la Région Lyonnaise en collaboration avec la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées. Une partie du Domaine est déjà en cours de réhabilitation avec la création d'une nouvelle résidence pour seniors, 60 logements réalisés par la SEMCODA. Le Clos Beaulieu est un ancien domaine à la fois agricole et de villégiature. Il est composé d'un château avec jardins de Delorme, d'un corps de ferme, de dépendances et d'un parc arboré avec plusieurs essences remarquables. Le propriétaire est actuellement l'UGECAM qui y avait ses archives départementales et un ancien hôpital.

Objectifs

A travers ce projet, il y a une volonté de dynamiser et mailler les acteurs du territoire institutionnels, entreprises, habitants... en favorisant les échanges tant physiques que numériques au sein de ce tiers lieu, tout en valorisant le parc comme les bâtiments du domaine. L'implication des Morancéens est tout aussi importante pour le portage du projet.

Trois axes majeurs sont envisagés pour ce projet coopératif, tous interconnectés, pour en faire un lieu de création ouvert, véritable outil dédié à l'innovation :

- **Un axe économique**
 - Profiter du Domaine pour **dynamiser l'entrepreneuriat local**, développer des activités génératrices d'emplois sur le secteur notamment au niveau touristique (œnotourisme) pédagogique et numérique.
 - Développer des espaces de formation, de coworking, FabLab, etc...
- **Un axe développement agro-environnemental**
 - La zone naturelle du Domaine d'un seul tenant permettrait de mettre en valeur les productions locales, en les maillant avec une dimension formation forte.
- **Un axe patrimonial et culturel permettant de valoriser l'image du Beaujolais à travers des projets innovants en :**
 - Développant des manifestations culturelles sur le site
 - Aidant à la conservation du patrimoine

Description

Ce projet innovant et d'intérêt intercommunal entend répondre aux **enjeux de demain** en matière de tourisme, d'environnement, d'économie, mais également de formation et d'accueil du public. Il est basé sur la complémentarité des ressources du site afin d'en dégager des synergies.

Il fait partie du schéma de développement économique, est inscrit au contrat Ambition Région de la CCBPD et intègre les politiques du SRII et du plan Beaujolais portés par la Région Auvergne Rhône Alpes qui ont pour objectifs de :

- **Valoriser la transmission des savoirs et des savoir-faire**

- **Favoriser la formation et notamment les formations innovantes utilisant le numérique dans l'objectif de créer un territoire apprenant**
- Valoriser la création d'activités touristiques et économiques
- Contribuer à l'inclusion sociale et à la création d'emplois
- Favoriser l'innovation et la compétitivité notamment dans le secteur de l'agriculture et de la viticulture
- **Restaurer les écosystèmes** liés à l'agriculture et préserver la biodiversité
- **Développer des pratiques respectueuses de l'environnement**

Plusieurs scénarii ont été développés dans une étude de 2015 réalisée par La Cordée, étude qui propose par exemple la création d'un espace Beaujolais Prestige sur un domaine classé comme entité archéologique et inscrit dans la démarche GéoPark en Beaujolais.

Les orientations devront prendre en compte :

- *D'une part l'accueil d'activités économiques innovantes et notamment l'implantation grâce au numérique d'un tiers-lieu répondant à une organisation systémique ; un espace dédié à l'entrepreneuriat et à la formation, qui mette en place conjointement :*
 - *Un espace de coworking favorisant l'accueil de salariés et de travailleurs indépendants, ainsi que la création d'entreprises sur le territoire,*
 - *Un **FabLab** permettant le maillage de l'activité artisanale du territoire et de l'activité économique, voire qui permette des formations dans une logique d'insertion.*
 - *Eventuellement un **LearningLab** permettant d'accueillir les établissements scolaires du territoire, pour favoriser l'expérimentation pédagogique.*
 - *Un club d'entreprises qui permette l'organisation de cycles de conférences et de formation, voire d'expositions.*
- *Cette activité est complétée par une offre de salles permettant séminaires, réceptions, ateliers, à destination des établissements & des entreprises. L'association des deux permettant de leur offrir un **lieu de créativité** à l'image de ce qui a été réalisé à Grenoble au sein de l'Ideas-Lab (<http://www.ideas-laboratory.com/>)*
- *D'autre part la création d'hébergement et de restauration de qualité dans les bâtis anciens, et notamment la mise en place d'un **pôle dédié à l'œnologie**, permettant de valoriser le savoir-faire du territoire Beaujolais.*

Les atouts de ce projet sont :

- La création d'emplois directs et indirects sur le territoire
- La création d'un **lieu ressource hybride** pour les entreprises, mais également les artisans, les établissements scolaires, les artistes, voire les particuliers.
- La revalorisation du parc, des jardins et des plans d'eau
- La rénovation et valorisation du château et des annexes

Quant au projet agro-environnemental, il entend tirer parti d'une part de la surface de 28 ha classés en zone naturelle et des bâtiments à vocation agricole et pourrait accueillir plusieurs projets complémentaires, notamment :

- *La création de filières agricoles locales existant traditionnellement sur le territoire (viticulture, arboriculture)*
 - *Le développement de circuits courts*
 - *La mise en place de plans alimentaires territoriaux*
 - *L'installation de jeunes en agriculture*
 - *Y compris l'installation de jeunes en insertion.*

- **Le développement de l'activité viticole et sa valorisation :**
- A travers un pôle œnotourisme valorisant les vins du Beaujolais, susceptible de s'inscrire dans la démarche GéoPark d'une part et les « parcours du goût » valorisés par la région AURA.

Les atouts de ce projet sont :

- Le maintien d'une activité existant traditionnellement sur le territoire
- La création d'emplois.
- La possibilité de créer un pôle formation en lien avec les acteurs déjà présents sur le territoire.

Modalités de mise en œuvre

Une nouvelle étude de faisabilité diligentée par l'EPORA et l'étude des projets présentés par différents porteurs de projets vont être étudiés afin de mettre en valeur ce domaine. Le Comité de pilotage créée en mars 2017 (Commune de Morancé, représentants de la CCBPD, EPORA et SAFER) a pour mission de :

- Piloter le projet
- Communiquer sur le projet de valorisation du site
- Déterminer les orientations du site
- Maitrise du foncier

Pilotage / Partenaires :





Pilote : Comité de pilotage

Partenaires : Région, EPORA, Commune, porteurs de projets privés...

Calendrier : 2017 pour le lancement de l'étude de faisabilité (EPORA, SAFER, Commune, CCBPD)

Moyens humains : le comité de pilotage

Indicateurs de résultat :

-  Nombre de porteurs de projet
-  Création d'emplois
-  Nombre de visiteurs
-  ...

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DORÉES
DOMAINE DES COMMUNES – 69480

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 50

Nombre de présents : 42

Nombre d'exprimés : 44

Date de convocation : 5 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le quatorze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, dûment convoqué, s'est réuni au Domaine des Communes à Anse, sous la présidence de Daniel PACCOUD, Président.

Étaient Présents :

ALIX : LEBRUN Pascal - AMBÉRIEUX D'AZERGUES : PERSIN Alain - ANSE : POMERET Daniel, LAFOND Jean-Luc, ROSIER Claire, BERNARD Marie-Hélène, FÉLIX Xavier – PAQUET Marie-Pierre – HART Pierre - BELMONT D'AZERGUES : TRICOT Jean-Luc – CHAMELET – BOUVIER Ariane - CHASSELAY : PARIOST Jacques, OBERGER Geneviève, CELARD Marie - CHAZAY D'AZERGUES : MARTINET Alain, CHALANDON Yves, BOIGEOL Evelyne, DEBIESSÉ Jean-Pierre - CHESSY LES MINES : DUFOUR Ginette - CIVRIEUX D'AZERGUES : BOUCHARD Loïc - FRONTENAS : DUPERRIER Thomas - LE BOIS D'OINGT : TRINCAT Jean-Yves, PLANET Edith, ROCHARD Marie-France – LÉGNY : JOVILLARD Sylvie – LETRA : GABARDO Serge - LOZANNE : GALLET Christian, PERRIER Annick, FLAMAND Guy – LUCENAY : CHANDIOUX Georges - MARCILLY D'AZERGUES : DUMOULIN André - MARCY : SOLER Philippe - MORANCÉ : PEIGNE Claire - OINGT : DUPERRAY Antoine – POMMIERS – PACCOUD Daniel, PROIETTI Arlette, BLANCHET René - POUILLY LE MONIAL : BERTRAND Alain - SAINT LAURENT D'OINGT : PERIGEAT Paul – SAINT VÉRAND : CHARDON Gérard – TERNAND : DANGUIN Michèle – THEIZE – VIVIER-MERLE Christian

Pouvoirs :

Pascale ANTHOINE (Anse) donne pouvoir à Pierre HART (Anse)
Pascale BAY (Chazay d'Azergues) donne pouvoir à Alain MARTINET (Chazay d'Azergues)

Absents excusés : Pascale ANTHOINE (Anse) – Jean-Luc DUMAS (BAGNOLS) - Laurent DUBUY (Charnay) – Bernard MARCONNET (Châtillon d'Azergues) – Michèle DUPAS (Châtillon d'Azergues) – Pascale BAY (Chazay d'Azergues) - Thierry PADILLA (Chessy les Mines) – Marie-Pierre TEYSSIER (Civrieux d'Azergues) – Jean ÉTIENNE (Lachassagne) - Frédéric LAFFAY (Le Breuil) – Christian CHAREYRON (Les Chères) – Valérie DUGELAY (Lucenay) – Anny COMMANDEUR (Moiré) - René PUIPIER (Morancé) – Philippe BOUTEILLE (Saint Jean des Vignes) - Olivier LECCIA (Sainte Paule)

Secrétaire de séance : Alain MARTINET

Gisèle BRAILLON, Directrice Générale Adjointe de la Communauté de Communes, assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

01 01
01 01
01 01
01 01
01 01
01 01

VII - ECONOMIE

01 01

15- Schéma de développement économique

01 01

Le schéma de développement économique a fait l'objet de nombreux travaux en commission avant sa finalisation. Il doit être présenté et validé par l'assemblée délibérante.

Ce document a été transmis par mail le 9.12.2016.

Chacun a eu connaissance des documents.

Les Commissions « agriculture » et « tourisme », vont présenter des fiches d'action à intégrer à ce schéma.

01 01

Ce schéma a aussi une importance en matière d'urbanisme, pour autoriser sur certaines Communes des zones d'activité.

01 01

Mme ROCHARD demande à quelle date il sera complet, le Président estime qu'en l'état, il est complet, ne manquent plus que la fiche tourisme et la fiche agriculture. Parce que les commissions n'ont pas pu statuer.

01 01

On pourra faire évoluer ce document.

Le Président met aux voix le schéma.

01 01

**Le schéma de développement économique est approuvé à l'unanimité par le Conseil
Communautaire**

01 01

01 01

01 01

01 01

01 01

01 01

01 01

01 01

01 01

01 01

01 01

01 01

01 01

01 01

01 01

01 01

01 01

01 01

01 01

01 01

01 01

01 01

01 01

01 01

01 01

01 01

01 01

01 01

01 01

01 01

01 01

01 01

01 01

01 01

01 01

01 01

01 01

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme à l'original
Rendu exécutoire le 11 JAN 2017
Par transmission en Sous-Préfecture
Et affichage au siège de la CCBPD.
Le Président,
Daniel PACCOURD.

